

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

1^{er} juillet 1987-30 juin 1988

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/43/13)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Dans le présent rapport, l'expression "rive occidentale" indique la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et l'expression "Jordanie" indique le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

[Original : anglais/arabe/français]
[16 septembre 1988]

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		1
LETTRES ADRESSEES AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT		3
I. INTRODUCTION	1 - 10	7
II. PROGRAMMES ET ACTIVITES	11 - 111	10
A. Opérations de secours d'urgence au Liban	11 - 27	10
B. Les territoires occupés	28 - 53	15
C. Services d'éducation	54 - 70	23
D. Services de santé	71 - 90	27
E. Services de secours	91 - 101	33
F. Questions juridiques	102 - 111	35
<u>Annexes</u>		
I. Données statistiques		38
II. Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies		58

LETTRE D'ENVOI

Le 26 août 1988

Monsieur le Président,

Conformément à la demande figurant au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pendant la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988.

Dans l'introduction au rapport (chap. I), j'ai donné une brève description de la situation d'urgence qui continue de régner au Liban et des conséquences du soulèvement dans la bande de Gaza et la Rive occidentale sur les activités de l'UNRWA. Du fait de ces situations, l'Office travaillait dans des circonstances exceptionnelles dans trois de ses cinq domaines d'activité lors de la clôture de la période considérée. Les conséquences du soulèvement ont été examinées avec les principaux pays donateurs et les pays d'accueil lors d'une réunion informelle qui s'est tenue à Vienne les 29 février et 1er mars 1988, et d'une réunion extraordinaire de la Commission consultative de l'UNRWA, le 2 mars 1988. A ces réunions, les participants ont souscrit aux propositions présentées visant à faire face à la nouvelle situation dans les territoires occupés.

Le chapitre II du rapport retrace les faits marquants qui ont caractérisé les activités de l'Office durant la période considérée, notamment ses opérations d'urgence en faveur des réfugiés au Liban et les mesures spéciales qu'il a prises dans les territoires occupés. Les programmes d'assistance et autres programmes de secours d'urgence au Liban ont été financés par les contributions versées à la suite de mon appel du 26 février 1987; les mesures extraordinaires prises dans les territoires occupés ont été financées par les contributions spéciales reçues d'un certain nombre de pays, dont plusieurs n'étaient pas des contributeurs habituels au Fonds général de l'Office. L'UNRWA devra recevoir des dons supplémentaires pour pouvoir achever de remettre en état ses installations et les abris des réfugiés au Liban et mettre en oeuvre des programmes visant à améliorer les conditions des réfugiés vivant dans les camps de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

Les deux annexes au présent rapport contiennent des informations statistiques et des diagrammes sur les opérations et les programmes de l'UNRWA, ainsi que des références aux documents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU qui ont trait à ses activités.

Pour que les membres de l'Assemblée générale puissent disposer des chiffres les plus récents, le projet de budget pour 1989 ainsi que d'autres données financières leur seront présentés, comme l'an dernier, dans un additif au présent rapport qui paraîtra au début d'octobre.

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Les membres de la Commission consultative de l'UNRWA ont examiné le présent rapport quand il était encore à l'état de projet et leurs vues ont été soigneusement prises en considération lors de la mise au point du texte final. Les vues de la Commission sont consignées dans les lettres du Président, datées du 2 mars 1988 et du 25 août 1988, dont le texte est reproduit ci-après.

J'ai à nouveau estimé qu'il convenait de suivre la pratique établie en montrant le projet de rapport à des représentants du Gouvernement israélien et de tenir compte de leurs observations, étant donné que les activités de l'Office se déroulent en grande partie dans des zones occupées par Israël depuis 1967.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

LETTRES ADRESSEES AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

A. Lettre datée du 2 mars 1988

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa session extraordinaire tenue à Vienne le 2 mars 1988, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné les faits récents qui se sont produits sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que les mesures que vous-même et vos collaborateurs avez prises pour faire face à la situation nouvelle. La Commission demeure fermement convaincue que toutes les activités entreprises en vue d'atténuer les difficultés et d'améliorer les conditions de vie dans les territoires occupés devraient, dans toute la mesure du possible, appuyer les efforts internationaux visant à parvenir à un règlement global et juste des questions politiques sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, compte dûment tenu des droits légitimes du peuple palestinien.

La Commission a pris acte des propositions énoncées dans le document de travail distribué aux participants lors de la réunion officieuse des pays donateurs et pays d'accueil qui s'est tenue à Vienne les 29 février et 1er mars 1988, devant permettre à l'Office d'agrandir et d'améliorer ses installations pour la fourniture de services de santé et d'enseignement et d'une aide sociale aux réfugiés, tout en continuant de satisfaire les besoins immédiats en matière de secours d'urgence. Elle appuie également la recommandation selon laquelle l'UNRWA doit chercher, en consultation avec les donateurs effectifs ou potentiels, à obtenir les ressources nécessaires pour fournir une aide plus importante aux réfugiés qui souhaitent améliorer leurs logements et les services de base dans les camps. Ces mesures s'inscrivent, pour la plupart, dans le cadre des activités traditionnelles des programmes de l'UNRWA et l'Office les aurait déjà appliqués s'il avait disposé de ressources suffisantes.

La Commission estime que les mesures d'urgence que l'UNRWA a déjà prises sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza pour faire face aux difficultés résultant des faits survenus récemment devraient être maintenues tant qu'elles seront jugées nécessaires. En outre, prenant note des observations figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/19443 du 21 janvier 1988), la Commission demande instamment au Commissaire général de fournir également, en tant que mesure provisoire, dans la mesure du possible, une aide humanitaire d'urgence aux non-réfugiés dans les territoires occupés qui se trouvent dans le besoin, du fait de la situation actuelle.

Monsieur Giorgio Giacomelli
Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

La Commission se félicite des initiatives prises par l'Office pour promouvoir des projets producteurs de recettes qui aideront les familles de réfugiés à devenir autosuffisants. Elle estime que ces projets permettront aux bénéficiaires d'améliorer leur niveau de vie en tant que mesure provisoire en attendant un règlement pacifique permanent.

La Commission se félicite que l'Office ait déjà pris des mesures pour pouvoir fournir rapidement une aide et une protection additionnelles aux réfugiés dans les territoires occupés en affectant du personnel international supplémentaire dans les bureaux extérieurs de l'UNRWA à Jérusalem et à Gaza. Elle prie instamment le Commissaire général, en coordination avec d'autres organisations internationales et institutions bénévoles, d'aider à surveiller le respect des droits civils et droits de l'homme fondamentaux dans les territoires.

Reconnaissant la nécessité de développer l'économie des territoires occupés, la Commission estime que l'UNRWA pourrait veiller à la coordination des initiatives économiques et sociales afin de satisfaire les besoins prioritaires de la population. Il est demandé à l'Office, dans un premier temps, de réunir les principales organisations de développement qui sont actives dans la région, comme le PNUD et l'ONUDI.

La Commission se félicite de la libération des deux fonctionnaires de l'UNRWA enlevés le 5 février 1988 et tient à exprimer sa gratitude au Commissaire général, à ses collaborateurs et à tous ceux dont les efforts inlassables ont contribué à régler de façon satisfaisante la crise résultant de l'enlèvement de fonctionnaires de l'Office. Elle apprécie également les mesures prises par l'UNRWA ces dernières semaines pour assurer le maintien des services fournis aux réfugiés au Liban, dans la mesure où la situation le permettait. La Commission prie instamment toutes les personnes concernées de faire leur possible pour permettre à l'UNRWA de poursuivre sans obstacle son action humanitaire.

La Commission tient à exprimer sa gratitude pour les annonces de contributions spéciales qui ont déjà été faites pour aider l'UNRWA à faire face aux dépenses supplémentaires entraînées par la fourniture de secours d'urgence et par l'amélioration des conditions économiques et sociales des réfugiés dans les territoires occupés. Elle demande instamment aux pays donateurs de faire des dons spéciaux, en plus de leurs contributions au budget ordinaire de l'Office, pour lui permettre de faire face aux problèmes urgents dans la région. Elle invite également les pays qui n'ont pas versé de contributions à appuyer les activités de l'Office.

Enfin, la Commission tient à vous exprimer à nouveau, Monsieur le Commissaire général, sa profonde gratitude pour le dévouement dont vous avez toujours fait preuve, ainsi que vos collaborateurs, dans l'exercice des importantes responsabilités envers les réfugiés du Proche-Orient que la communauté internationale a confiés à l'Office. Au nom de la Commission, je demande que la présente lettre soit portée à l'attention du Secrétaire général.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Erdem ERNER

B. Lettre datée du 25 août 1988

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa réunion ordinaire du 25 août 1988, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné votre projet de rapport sur les activités de l'Office durant la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988, qui doit être soumis à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session. Elle a également examiné la situation financière de l'Office.

La Commission réaffirme sa conviction que les programmes de l'Office en matière d'éducation, de santé et de protection sociale destinés aux réfugiés palestiniens sont d'une importance vitale, alors que la recherche d'une paix juste et de la stabilité se poursuit au Moyen-Orient.

La Commission note avec satisfaction que la situation financière de l'Office s'est améliorée grâce à une planification rigoureuse, à des mesures budgétaires sévères et à l'augmentation des contributions de certains donateurs. Elle tient toutefois à appeler l'attention sur les difficultés financières auxquelles l'Office se heurtera à brève échéance et demande instamment aux pays membres de verser des contributions généreuses à l'UNRWA et à ceux qui ne l'ont pas encore fait de verser également des contributions à l'Office pour lui permettre de financer tant ses programmes ordinaires que ses programmes d'urgence. La Commission appuie également la suggestion que vous avez faite dans votre rapport à l'Assemblée générale, à savoir que toute proposition visant à accroître les activités de l'UNRWA soit examinée en même temps que leurs incidences financières qui en résulteraient pour l'Office.

La Commission est gravement préoccupée par les difficultés auxquelles sont actuellement confrontés les Palestiniens, situation qui risque de se prolonger. Elle est surtout préoccupée par la désorganisation des programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui aura un effet durable sur les générations présentes et futures de réfugiés palestiniens. Tout en reconnaissant que le rôle de l'Office est de s'occuper des réfugiés palestiniens, la Commission le félicite de l'aide qu'il a fournie, à titre exceptionnel, dans des situations exigeant qu'une aide d'urgence soit apportée à des personnes qui n'étaient pas immatriculées comme réfugiés.

La Commission lance un appel à toutes les personnes concernées pour qu'elles s'abstiennent de toute action qui accroîtrait les souffrances des réfugiés ou empêcherait l'Office de s'acquitter de son mandat.

La Commission a pris bonne note de la récente décision du Roi de Jordanie de modifier les relations de la Jordanie avec la Rive occidentale et conseillé à l'Office, tant que les effets de ces changements n'auront pas été éclaircis, de poursuivre son action dans les deux secteurs.

Monsieur Giorgio Giacomelli
Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

La Commission a également pris note des réformes que la Jordanie prévoit d'introduire dans son système d'enseignement et décidé d'examiner plus avant leurs effets sur les services que l'UNRWA fournit en Jordanie dans ce domaine.

La Commission demande à l'Office de poursuivre aussi longtemps que nécessaire ses travaux et ses programmes élargis, conformément aux suggestions du Secrétaire général figurant dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 21 janvier 1988 (S/19443) et aux conclusions de la réunion extraordinaire de la Commission consultative en mars 1988.

La Commission remercie le Secrétaire général de l'appui personnel qu'il fournit à l'Office. Elle tient également à vous exprimer, Monsieur le Commissaire général, sa profonde gratitude pour le dévouement inlassable dont vous faites preuve, ainsi que vos collaborateurs, et pour l'énergie et la souplesse avec lesquelles l'Office s'efforce de surmonter les nombreux obstacles auxquels il est confronté, malgré la situation difficile qui règne dans une partie de son domaine d'activité.

Le Président de la Commission
consultative,

(Signé) Gerald Edmondson CLARK

I. INTRODUCTION

1. Dans l'introduction de mon rapport de l'an dernier, j'avais fait allusion aux changements qu'avait subis le rôle de l'UNRWA depuis sa création par l'Assemblée générale, dans sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, il y a 38 ans. Cette résolution n'a pas été adoptée sans raison; elle reflétait l'attention portée à ce stade à la question de Palestine par l'Assemblée générale, après la position qu'elle avait prise dans ses résolutions antérieures, notamment les résolutions 194 (III) du 11 décembre 1948 et 212 (III) du 19 novembre 1948. Depuis l'adoption de la résolution 302 (IV), l'Assemblée considère l'Office comme un instrument lui permettant de s'acquitter d'une partie de ses responsabilités en ce qui concerne la question de Palestine. Ces responsabilités ne s'exercent pas sur une situation statique. Créé initialement pour répondre aux besoins d'une population déplacée par la guerre de 1948 en matière de secours d'urgence, l'Office était devenu une organisation concernée principalement par l'administration de services quasi gouvernementaux dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de l'aide sociale. Toutefois, les récents événements sont venus rappeler que, malgré cette évolution, l'Office est aussi appelé à répondre d'urgence aux besoins des réfugiés affectés par les crises qui se sont produites périodiquement dans le Proche-Orient et qui ont failli parfois compromettre ses programmes d'activités de base. La situation d'urgence chronique au Liban, par exemple, a posé à l'Office de graves problèmes. Depuis l'éclatement, il y a plus de dix ans, des événements qui l'ont contraint à transférer provisoirement son siège hors de Beyrouth, l'UNRWA a, je le crois, prouvé son aptitude à faire face aux besoins particuliers entraînés par les situations d'urgence répétées, tout en s'efforçant de maintenir ses services ordinaires dans les limites permises par la conjoncture locale. Nous avons appris à vivre et à travailler au Liban en adaptant nos activités à la situation sur le terrain, mais il a fallu en payer le prix. Des milliers de réfugiés palestiniens au Liban n'ont pu regagner leur lieu de résidence habituel. Un certain nombre d'installations de l'Office doivent faire l'objet de réparations importantes; et ses efforts pour aider les familles à remettre en état leurs logements gravement endommagés, dans les camps, continuent de se heurter à des obstacles. Néanmoins, la plupart des programmes de l'Office continuent de fonctionner de manière satisfaisante. On trouvera aux paragraphes 11 à 27 des informations détaillées sur les activités de l'UNRWA au Liban durant l'année écoulée.

2. Cette année, l'UNRWA a dû faire face à des situations d'urgence dans deux autres zones d'activité, à savoir les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Bien que la nouvelle situation créée par le soulèvement demeure instable et que l'étendue des problèmes auxquels l'Office devra finalement faire face soit mal connue, j'ai quand même estimé qu'il était de mon devoir d'inviter les gouvernements à examiner les implications à long terme des nouvelles charges incombant à l'UNRWA. Nous avons dû ajuster nos activités pour les adapter aux circonstances. Nous avons étendu nos programmes de secours et d'alimentation d'appoint pour combattre le surcroît de misère; les centres de santé et autres installations médicales de l'Office ont considérablement renforcé leurs activités; les programmes de formation professionnelle, technique et pédagogique dans les quatre centres que nous gérons dans les territoires ont été perturbés durant la majeure partie de l'année et étaient encore interrompus à la fin de juin; quant aux écoles primaires élémentaires et primaires supérieures, elles n'ont pas pu compléter leur programme d'enseignement, du fait de leur fermeture par les autorités.

3. Autre conséquence directe du soulèvement : la recommandation faite à l'UNRWA de renforcer son aptitude à fournir une assistance générale aux réfugiés dans les territoires occupés. Dans les circonstances actuelles, tant dans la bande de Gaza que sur la Rive occidentale, les réfugiés doivent recevoir de l'Office une assistance accrue, afin de faire face aux difficultés croissantes qu'ils rencontrent (couvre-feux, démolition d'abris, autres formes de châtements collectifs et pertes de revenus). L'UNRWA a recruté à court terme un certain nombre de fonctionnaires internationaux pour l'aider à répondre à ces besoins, tels que décrits par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité de janvier 1988 (S/19443). Ce qui nous a amenés à opérer d'importants changements dans nos activités dans les territoires occupés, comme indiqué aux paragraphes 28 à 53 du rapport. Si l'on tient compte des mesures spéciales que l'Office doit adopter pour faire face à la persistance de la situation d'urgence au Liban, on peut affirmer qu'il travaille actuellement dans des conditions anormales dans trois de ses cinq zones d'activité et tout indique que cette situation risque de se prolonger encore longtemps.

4. Compte tenu de tout ce qui s'est passé dans les territoires occupés depuis décembre 1987, la plupart des observateurs s'accordent à penser qu'il est peu probable que la situation revienne à ce qu'elle était avant le soulèvement. Ces changements ont créé de nouvelles difficultés à l'Office et, parce qu'il a su les surmonter, on attend de lui qu'il rehausse à l'avenir le niveau de ses services. Quelle que soit la manière dont la situation finira par se stabiliser, il est probable que l'Office devra déployer un degré d'activité plus élevé, ce qui aura d'importantes répercussions sur la planification de ses programmes et l'élaboration de son budget.

5. Durant les crises précédentes, l'UNRWA a souvent eu recours aux appels spéciaux pour recueillir les fonds nécessaires au financement de ses opérations de secours d'urgence. En 1982 et 1987, l'Office a suivi cette méthode afin d'obtenir les fonds additionnels nécessaires pour couvrir les besoins accrus des réfugiés au Liban; cette année, le rapport soumis en janvier par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et les déclarations que j'ai faites lors de la réunion extraordinaire de la Commission consultative et de la réunion informelle des gouvernements qui se sont tenues au début de l'année ont constitué en quelque sorte un appel de facto. Bien que cette formule de financement soit inévitable - puisque l'Office ne dispose jamais de ressources suffisantes lui permettant de couvrir des dépenses exceptionnelles à partir de son budget ordinaire - elle ne tient pas compte des incidences financières à long terme. Chaque nouvelle situation d'urgence a tendance à susciter des exigences de changements permanents dans les programmes "normaux" de l'Office; souvent, les fonds supplémentaires que l'Office arrive à obtenir assez facilement pour répondre à des besoins humanitaires urgents ne sont plus disponibles dès que la crise est surmontée et que l'attention et l'intérêt de l'opinion publique diminuent. Il s'ensuit que certaines dépenses à long terme viennent alourdir le fardeau pesant sur le budget ordinaire.

6. Cette année, des dons en espèces et en nature provenant de diverses sources nouvelles ont aidé l'UNRWA à satisfaire les besoins supplémentaires résultant du soulèvement dans les territoires, et je tiens ici à exprimer ma gratitude à tous les donateurs. Mais si ces dons spéciaux ont contribué à répondre aux besoins en matière de secours d'urgence, ils ne permettent pas à l'Office de couvrir les dépenses supplémentaires résultant de la mise en oeuvre des programmes ordinaires. A mon avis, le vaste appui qui s'est toujours manifesté en faveur de nos activités à l'Assemblée générale indique clairement que les membres souhaitent que l'UNRWA

continue à fournir des services de base aux réfugiés. La situation d'urgence a rendu la prestation de ces services plus difficile et plus coûteuse. En outre, tant dans la bande de Gaza que sur la Rive occidentale où l'Office a dû accélérer la mise en oeuvre de ses programmes ordinaires, les contributions habituelles n'augmentent pas suffisamment. Bien que les donateurs aient décidé assez rapidement d'aider l'Office à répondre aux besoins en matière de secours d'urgence, rien n'indique qu'il puisse compter recevoir l'appui financier supplémentaire nécessaire à la poursuite des programmes généraux lorsque la crise aura été surmontée. Je suis convaincu que la communauté internationale aura présente à l'esprit la nécessité de fournir l'appui financier requis si elle demande à l'UNRWA de lancer de nouvelles activités.

7. Ayant traversé une grave crise financière dans la première moitié des années 80, l'Office a réussi, grâce à l'adoption d'une série de mesures d'austérité et aux contributions supplémentaires spéciales de certains gouvernements, à rétablir un équilibre entre ses recettes et ses dépenses. En 1986 et 1987, il a pu commencer à reconstituer une partie de son fonds de roulement épuisé. En 1988, les ressources de ce fonds sont toutefois encore très limitées et ne couvriraient en fait les dépenses de l'Office au titre des activités ordinaires que sur une période d'environ six semaines. L'UNRWA risque donc d'être confronté à des difficultés imprévues concernant son financement. Malheureusement, la tendance de 1986 et 1987 vers une stabilisation de la situation financière ne se poursuivra pas en 1988. Il est peu probable que cette année les recettes couvrent les dépenses de l'Office, en raison notamment d'une réduction importante des contributions versées par certains donateurs et de l'augmentation insuffisante des autres contributions, ainsi que des exigences accrues concernant les services qu'il fournit. L'UNRWA s'efforcera bien sûr de réduire ce déficit à un niveau minimum et espère recevoir des contributions supplémentaires qui lui permettront de financer ses dépenses ordinaires en 1988. Je tiens toutefois à exprimer ma profonde préoccupation au sujet des perspectives financières pour les années à venir. Comme il a déjà été indiqué à diverses reprises, l'UNRWA doit augmenter ses recettes de 5 % par an en moyenne, rien que pour maintenir ses programmes de base à leur niveau actuel. Cette augmentation est nécessitée par l'accroissement naturel du nombre de réfugiés et par l'effet de l'inflation sur les dépenses de l'Office dans ses domaines d'activités. D'après les informations disponibles concernant les contributions pour 1988 et compte tenu de son expérience dans l'estimation du niveau des contributions attendues, il semble peu réaliste, au stade actuel, de penser qu'au cours des prochaines années les recettes seront suffisantes pour couvrir les dépenses exigées pour le maintien des programmes de base à leur niveau actuel. Comme indiqué précédemment, un certain nombre de donateurs traditionnels n'ont pas jugé possible d'accroître leurs contributions au Fonds général de l'UNRWA et quelques-uns ont même réduit leur apport. Si cette tendance se poursuit, l'Office ne pourra maintenir ses activités au titre des programmes ordinaires à leur niveau actuel.

8. Un autre aspect de l'engagement croissant de l'Office dans les opérations d'urgence mérite d'être commenté. Dans une large mesure, les activités exceptionnelles de l'Office sont devenues en quelque sorte la norme. Aussi, sommes-nous contraints d'examiner les implications à long terme de cette réalité sur le rôle de l'UNRWA. Au fil des ans, l'Office a fini par être considéré en fait comme une organisation semi-permanente du système des Nations Unies qui doit poursuivre ses activités humanitaires en attendant qu'une solution soit trouvée au problème de la Palestine. Les récents événements ont mis en relief la diversité et la difficulté des conditions dans lesquelles nous opérons. Ils ont également servi à souligner les différentes circonstances dans lesquelles les réfugiés vivent

depuis 40 ans. Bien qu'ils partagent les mêmes aspirations quant à leur sort futur, les réfugiés vivent en fait dans des conditions très différentes, avec des besoins différents dans chacune de nos zones d'activité. Ces différences nous ont amenés à faire preuve de souplesse dans la planification de nos programmes d'activité pour tenir compte des exigences particulières de chacune de nos zones.

9. Afin d'examiner de manière systématique les implications à long terme de ces tendances, un nouveau Bureau de la planification et de l'évaluation des programmes a été créé au siège de l'UNRWA. Il est chargé d'évaluer ce que l'Office peut accomplir de façon réaliste avec les ressources auxquelles il peut s'attendre et d'apporter son concours aux directeurs des programmes et des bureaux régionaux dans l'élaboration de leurs budgets et de leurs plans d'activité. Le travail de cette nouvelle unité, j'en suis sûr, sera utile non seulement à l'Office mais aussi aux gouvernements lorsqu'ils examineront l'appui qu'ils pourront nous apporter. La préparation de notre plan à moyen terme pour 1989-1991 est bien avancée et suppose un taux de croissance nul des dépenses d'administration. Bien que cette supposition implique le maintien de certaines mesures d'austérité dictées par la volonté de compression budgétaire qui caractérise le travail de planification de l'UNRWA depuis de longues années, je pense qu'elle est réaliste si l'on examine soigneusement nos projections actuelles de recettes. Cette politique de croissance nulle aura également des implications sur l'appui que l'Office peut fournir dans ses divers domaines d'activité. Malheureusement, il est presque certain que nous ne pourrons pas réaliser tout ce qui doit être fait et nous devons reconnaître que cela accroîtra le fardeau déjà lourd imposé aux gouvernements des pays d'accueil et au personnel de l'Office.

10. Mais comment répondre à la contradiction fondamentale qui existe entre la demande accrue qui pèse sur les services de l'Office et la perspective, dans le meilleur des cas, d'un niveau de recettes stable? La réponse la plus évidente est, bien sûr, que nous espérons sortir de ce dilemme grâce à l'amorce d'un processus de paix viable au Moyen-Orient qui permettrait, entre autres, à l'UNRWA de commencer à élaborer des plans en vue de se décharger progressivement des responsabilités qui lui ont été confiées par la communauté internationale. Si le soulèvement des territoires occupés a rendu plus urgente la nécessité d'un règlement politique, il a peut-être en même temps - ce qui est paradoxal - rendu plus difficile la mise au point d'une telle solution, en raison du niveau de tension et de l'amertume qui se sont développés. Bien entendu, il n'appartient pas au Commissaire général de l'UNRWA de suggérer la forme que doit revêtir un règlement ou la meilleure façon d'y parvenir. Mais je faillirais à mon devoir si je ne recommandais pas instamment d'entamer le plus rapidement possible le processus de paix, quelle que soit la forme qu'il puisse prendre. Entre-temps, nous continuerons, dans la mesure de nos moyens, de faire de notre mieux pour maintenir nos services et fournir une aide aux réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

II. PROGRAMMES ET ACTIVITES

A. Opérations de secours d'urgence au Liban

11. Au cours de la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988, les activités de l'UNRWA ont été, une fois de plus, gravement perturbées par la situation d'urgence qui a régné dans la majeure partie du Liban. Cette situation a également empêché de donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/69 A du 2 décembre 1987, tendant à faire en sorte que l'Office regagne son ancien siège dans sa zone d'opération aussitôt que possible. Malgré les

difficultés et les dangers suscités par les vagues successives de violents conflits armés, l'Office a déployé des efforts énergiques pour poursuivre la prestation de ses services essentiels d'éducation, de santé et de secours aux réfugiés de Palestine. La plupart des écoles ont réussi à fonctionner durant la majeure partie de l'année; les services médicaux de base - renforcés par l'action d'équipes médicales mobiles là où les installations de l'Office étaient inaccessibles ou gravement endommagées - n'ont connu que des interruptions limitées dues à la situation sur le plan de la sécurité et le programme de secours a été étendu pour comprendre quatre distributions générales de rations d'urgence à tous les réfugiés de Palestine vivant au Liban, qu'ils soient ou non immatriculés auprès de l'Office.

12. Au début de l'année considérée dans le rapport, l'UNRWA a tenté, une fois de plus, d'avoir accès aux trois camps de réfugiés assiégés au Liban, à savoir Chatila et Bourj el-Barajné, dans la banlieue sud de Beyrouth, et Rachidiyé, près de Tyr, dans le sud du pays. Depuis le début du siège en 1985, il n'a pas été possible à l'Office de faire entrer normalement ses véhicules, ses fournitures et son personnel dans ces camps. Dans le sud du Liban, la situation s'est compliquée davantage du fait des pressions de toutes sortes exercées sur les réfugiés pour les amener à quitter les camps. Ainsi, plusieurs centaines de familles ont dû fuir vers le nord et chercher refuge là où cela était possible. Vers le milieu de l'été, une centaine de ces familles déplacées, qui n'avaient nulle part où aller, ont occupé les écoles de l'Office dans la région de Saida. L'Office a exprimé sa préoccupation à l'égard de cette situation et de la recrudescence des incidents violents affectant les réfugiés dans le sud du Liban; il a fait des représentations auprès des responsables gouvernementaux, des chefs des milices et des comités populaires dans le but d'endiguer le nouveau flux de réfugiés déplacés et d'obtenir l'assurance qu'ils pourraient retourner en toute sécurité à Rachidiyé et dans les autres camps situés à proximité de Tyr. Malgré la persistance de la forte tension dans la région, notamment à la suite des affrontements sporadiques qui éclatèrent entre Palestiniens et miliciens d'Amal et des raids aériens israéliens contre des objectifs dans le sud du pays, les réfugiés déplacés ont finalement pu regagner leurs foyers ou se loger ailleurs.

13. Entre-temps, à Beyrouth, bien qu'il n'ait pas encore été permis à l'Office de dispenser normalement ses services aux habitants des deux camps assiégés, le personnel des services techniques a pu procéder à une évaluation des dégâts causés aux installations de l'UNRWA et aux logements des réfugiés. Cela permit de constater que 1 530 logements à Chatila et 2 390 à Bourj el-Barajné avaient été endommagés. L'étendue des dégâts a été évaluée à 85 % à Chatila et à 60 % à Bourj el-Barajné, les frais de réparation des logements des réfugiés dans les deux camps étant estimés à 3,2 millions de dollars. Une nouvelle évaluation des dégâts à Rachidiyé et dans les deux camps d'El Buss et de Bourj el Chémali, situés au sud du fleuve Litani, a révélé qu'il faudrait encore 1,2 million de dollars pour y réparer les quelque 2 100 logements endommagés.

14. Le financement des opérations de secours d'urgence de l'UNRWA au Liban a été assuré grâce aux contributions spéciales versées en réponse à l'appel lancé par le Commissaire général le 26 février 1987 en vue d'obtenir 20,6 millions de dollars. A ce jour, 15,5 millions de dollars ont été reçus ou annoncés et quelque 9,8 millions de dollars ont été engagés ou déboursés. Parmi les principales dépenses effectuées jusqu'au 39 juin 1988, il convient de citer 4,9 millions de dollars consacrés à l'achat de denrées alimentaires et autres fournitures d'urgence, 1,6 million de dollars pour couvrir les frais d'hospitalisation et autres services de santé, 1 million de dollars pour le personnel supplémentaire et

650 000 dollars pour le remplacement du matériel et des fournitures scolaires. Le solde de 5,7 millions de dollars servira à couvrir les dépenses supplémentaires approuvées au titre des secours d'urgence pour le reste de l'année 1988, ainsi que le coût de la réparation des installations de l'Office et l'octroi de dons en espèces dans le cadre du programme d'aide au logement en faveur des familles réfugiées dont les logements dans les camps ont été endommagés ou détruits. Bien que l'Office n'ait pas encore pu au 30 juin mettre en oeuvre ce programme au Liban, il lui faudra, lorsqu'il sera autorisé à l'entreprendre, disposer au minimum du solde des 20,6 millions de dollars requis dans l'appel de février 1987.

15. Les nouvelles circulant vers la fin de 1987 au sujet d'un accord de principe entre l'OLP et Amal qui mettrait fin au siège des trois camps de réfugiés au Liban ont laissé espérer que l'UNRWA pourrait finalement pénétrer dans les camps et reprendre ses activités normales, notamment la réparation des logements, avant que les rigueurs de l'hiver ne viennent aggraver la misère des habitants. Dans une note verbale, le Commissaire général a informé le Gouvernement libanais de l'intention de l'UNRWA de mettre en oeuvre un programme de réparation dans le cadre duquel les familles réfugiées sans abri recevraient des dons en espèces qui leur permettraient de réparer leurs logements. Les miliciens contrôlant l'accès aux deux camps à Beyrouth ont finalement permis à l'UNRWA d'y introduire des quantités limitées de matériaux de construction devant servir uniquement à la réparation de ses installations. A l'exception d'un bâtiment très gravement endommagé, loué à Chatila, toutes les installations de l'UNRWA ont finalement été réparées. Toutefois, l'Office n'a pas été en mesure de reprendre ses autres activités normales ni d'aider les réfugiés à réparer leurs logements.

16. Explorant les moyens de sortir de l'impasse et de mettre en oeuvre son programme d'aide au logement en faveur des réfugiés vivant dans les camps au Liban, l'UNRWA a examiné avec des organisations non gouvernementales la possibilité d'entreprendre des programmes parallèles pour venir en aide aux réfugiés de Palestine, vivant ou non dans les camps, ainsi qu'aux civils libanais habitant dans les régions affectées par les combats, qui tous avaient besoin d'aide. Toutefois, à la fin de la période considérée, ces efforts n'avaient pas abouti.

17. Au 30 juin 1988, il semblait qu'une solution pouvait être enfin trouvée grâce à l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser un vaste programme de secours et de reconstruction pour le Liban, initiative encouragée par l'UNRWA. Un groupe interorganisations, présidé par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), s'est rendu au Liban pour évaluer les besoins immédiats des groupes de population les plus gravement affectés par la situation, particulièrement en matière de vivres, d'abris provisoires et de santé. Se basant sur les recommandations du Groupe, le Secrétaire général a lancé en décembre 1987 un appel en vue d'obtenir des fonds pour financer les programmes de secours d'urgence destinés aux non-Palestiniens. Il a également nommé un représentant spécial pour la reconstruction et le développement du Liban, qui doit prendre ses nouvelles fonctions en juillet 1988. L'Office espère que, dans le cadre des programmes parrainés par les Nations Unies pour venir en aide aux non-réfugiés, il pourra enfin mettre en oeuvre son propre programme d'aide au logement en faveur des Palestiniens.

18. Tout au long de l'année, l'UNRWA a été préoccupé par des problèmes de sécurité au Liban. Deux fonctionnaires internationaux ont été chargés de remplir à plein temps des fonctions de sécurité et des mesures de précaution spéciales ont été prises pour minimiser les risques. Les fonctionnaires ne devaient se déplacer

qu'en groupes et étaient souvent accompagnés d'escortes et de gardes du corps appartenant à la milice assurant le contrôle de la région où ils se trouvent. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a assuré le transport par hélicoptère du personnel international entre Beyrouth et Nagoura. Le nombre de fonctionnaires internationaux autorisés à se trouver dans le pays à un moment donné a été limité et leurs déplacements soumis à une surveillance constante. Malgré ces mesures exceptionnelles, deux fonctionnaires internationaux de l'UNRWA, un Norvégien et un Suédois, ont été enlevés le 5 février 1988 près de Saida par des inconnus. L'Office a dû prendre immédiatement des mesures pour faire face à cette nouvelle situation, tout en cherchant à en minimiser l'impact sur les réfugiés. Le nombre de fonctionnaires internationaux au Liban a été réduit au minimum requis pour explorer toutes les voies susceptibles d'aboutir à la libération des deux fonctionnaires et maintenir les services essentiels au niveau permis par les conditions de sécurité. Les deux fonctionnaires furent relâchés sains et saufs le 1er mars. L'Office est profondément reconnaissant aux gouvernements concernés, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers dans la région pour le soutien qu'ils lui ont apporté pour assurer leur libération.

19. Cet enlèvement est venu rappeler d'une façon dramatique les dangers constants auxquels sont exposés tous les fonctionnaires de l'UNRWA au Liban. En effet, durant l'année, quatre fonctionnaires locaux ont été tués, portant ainsi à 33 le nombre total des fonctionnaires ayant trouvé la mort au Liban depuis 1982. Au 30 juin, 14 fonctionnaires étaient portés disparus ou étaient en détention, dont M. Alec Collett, journaliste enlevé au Liban en mars 1985 alors qu'il effectuait une mission pour le compte de l'UNRWA. Depuis 1986, ses ravisseurs n'ont donné aucune nouvelle à son sujet et on ignore où il peut se trouver à l'heure actuelle.

20. Normalement, la nature et l'étendue des services fournis par l'Office varient selon les conditions économiques et sociales des réfugiés. Compte tenu de la misère croissante et généralisée due à la détérioration de la situation économique, le Commissaire général a autorisé, en décembre 1987, la prestation des services de l'Office à toutes les catégories de réfugiés de Palestine vivant au Liban jusqu'à la fin de 1988. C'est ainsi que la distribution générale de rations de base, qui avait commencé au deuxième trimestre de 1987 comme mesure d'urgence provisoire, a été poursuivie et qu'une quatrième distribution, comprenant quelque 230 000 à 240 000 rations, était en cours à la fin de la période couverte par le rapport. Parmi les bénéficiaires, on compte plus de 30 000 réfugiés déplacés de leur lieu de résidence habituel. Outre les vivres, l'Office a fourni aux réfugiés déplacés des vêtements, des couvertures, des matelas et des ustensiles de cuisine.

21. La situation d'urgence a également affecté les services médicaux et de santé de l'UNRWA dans la région de Beyrouth, à Saida et dans le sud. Jusqu'à la levée du siège en janvier 1988, les équipes médicales n'avaient pas libre accès aux camps et il a souvent été impossible à l'UNRWA d'assurer la livraison de fournitures médicales adéquates, ce qui a limité la prestation des soins médicaux. En outre, les programmes d'assainissement du milieu, de nutrition et d'alimentation d'appoint ont été sérieusement perturbés. Le dispensaire de l'UNRWA dans le camp de Chatila, qui avait été gravement endommagé durant les combats en 1986, nécessitait des réparations pour pouvoir être utilisé. A Bourj el-Barajné, l'Office, en coopération avec l'hôpital du Croissant-Rouge palestinien, a pu assurer les fournitures médicales nécessaires aux services de santé de base. Avant la levée du siège de Rachidiyé en janvier, l'Office n'a pu assurer que des quantités limitées de fournitures médicales, suffisantes toutefois pour le traitement des femmes et des enfants. Certaines familles déplacées des camps du sud et de Beyrouth ont éprouvé des difficultés à bénéficier des services de l'UNRWA.

22. Pour venir en aide aux familles déplacées et aux réfugiés vivant dans les régions où les services de santé étaient paralysés, l'UNRWA a créé deux équipes médicales mobiles devant desservir les régions de Beyrouth et de Saida. Fin décembre, une équipe a réussi à pénétrer pour la première fois depuis plus de 14 mois dans le camp de Chatila. Mais peu après, l'activité continue des tireurs embusqués a empêché l'équipe d'y retourner jusqu'à la levée du siège, lorsque les services ont pu être rétablis dans les camps de Bourj el-Barajné et Rachidiyé. L'UNRWA a pu reprendre ses services au centre de santé de Nabatiyé en novembre, après avoir été empêché d'y avoir accès pendant un certain temps. Néanmoins, les nouveaux affrontements qui éclatèrent en avril 1988 entre les diverses milices dans le sud pour s'étendre rapidement à la région de Beyrouth ont, une fois de plus, perturbé le rétablissement progressif de tous les services dans l'ensemble des régions. Les installations sanitaires de l'Office ont subi de graves dégâts et les familles réfugiées, qui étaient retournées dans les camps après la levée du siège, ont dû à nouveau quitter les lieux.

23. Malgré les interruptions périodiques des services de santé de l'Office, aucune épidémie majeure de maladies transmissibles n'a été signalée. Tout au long de l'année et malgré les difficultés, l'UNRWA a réussi à mener sans interruption ses programmes de vaccination en faveur de quelque 10 000 jeunes réfugiés; de son côté, en coordination avec l'UNRWA, l'OMS et les autorités sanitaires locales, l'UNICEF a entrepris une vaste campagne de vaccination touchant tous les enfants au Liban, y compris les Palestiniens qui n'avaient pas été vaccinés auparavant. Les programmes de soins médicaux et d'alimentation d'appoint ont été étendus à titre d'urgence aux réfugiés de Palestine qui n'y ont pas normalement droit.

24. Le programme d'éducation de l'UNRWA a été lui aussi gravement affecté par la situation troublée au Liban. Afin de pouvoir terminer l'année scolaire 1986/87, de nombreuses écoles sont restées ouvertes pendant une bonne partie des vacances d'été, avec un programme d'études restreint. Vers le début du mois d'août, elles avaient toutes achevé le programme révisé d'enseignement et la nouvelle année scolaire a pu donc commencer dans la plupart des régions, plus ou moins à la date prévue. Toutefois, à Saida, où les familles réfugiées déplacées de Tyr occupaient encore les locaux scolaires, la date de la nouvelle année scolaire a dû être retardée. Pour rattraper le temps perdu, l'année scolaire a été prolongée jusqu'au 10 juillet 1988. A Bourj el-Barajné où aucune des 11 écoles de l'UNRWA n'avait pu fonctionner que vers la fin de l'année précédente, certains élèves, notamment ceux du cycle primaire élémentaire, ont pu suivre des cours dans des écoles situées hors du camp. Quant aux élèves qui ne pouvaient pas sortir du camp, ils ont suivi des cours organisés par les comités populaires avec l'aide et le soutien de l'Office. En mars 1988, sept écoles de l'UNRWA dans le camp avaient été réparées et avaient rouvert leurs portes. L'année scolaire a été prolongée jusqu'au 20 juillet et les élèves ont fréquenté les cours sept jours par semaine pour pouvoir terminer le programme d'études. A Chatila, l'Office n'a pas été en mesure de réparer ses écoles et les élèves ont dû fréquenter des établissements scolaires situés dans le quartier avoisinant de Sabra, à Beyrouth.

25. Vers la fin de mai, la reprise des combats entre factions palestiniennes rivales à Chatila et Bourj el-Barajné a perturbé une fois de plus l'activité scolaire, certaines écoles ayant été de nouveau endommagées par les tirs d'artillerie et de nombreuses familles ayant cherché refuge dans des lieux plus sûrs. Trois écoles à Bourj el-Barajné ont été gravement endommagées et quatre écoles à Sabra occupées en juin par des réfugiés déplacés par les combats. Au

moment de la rédaction de ce rapport, on ne savait pas encore au juste quelles mesures supplémentaires adopter pour permettre aux élèves concernés d'achever le programme d'études de l'année scolaire 1987/88.

26. Elément encourageant au cours de l'année : la réouverture du centre de formation de Sibline, près de Saida, fermé depuis septembre 1983. Durant les quatre années de fermeture, l'UNRWA a pris des dispositions pour assurer, ailleurs au Liban, la formation de 225 stagiaires des deux sexes. A la fin de l'année scolaire 1987/88, près de 400 stagiaires avaient terminé une année d'études au centre et l'Office envisage de remettre en état certaines installations et de remplacer le matériel vétuste ou manquant.

27. La reprise des combats, en mai et juin 1988, entre factions palestiniennes rivales dans les camps de Beyrouth, a non seulement perturbé les programmes de l'Office, mais fait aussi de nombreuses victimes - environ 100 tués et 500 blessés - et provoqué un nouveau déplacement de réfugiés. L'Office a poursuivi la prestation de ses services dans la mesure permise par les circonstances mais, vers la fin de juin, de violents tirs d'artillerie, de mortiers, de roquettes et de mitrailleuses avaient pratiquement détruit le camp de Chatila où seulement une quarantaine de familles étaient demeurées; quant au camp de Bourj el-Barajné, il semblait destiné à subir le même sort. Si cette dernière flambée de violence a créé de nouveaux obstacles à la réalisation des projets d'assistance de l'UNRWA en faveur des réfugiés, certains indices encourageants permettaient d'espérer, vers la fin de la période considérée, que les appels en faveur d'un cessez-le-feu pourraient bientôt être entendus; auquel cas, l'Office pourrait espérer reprendre son programme visant à aider les familles réfugiées à réparer leurs logements. Néanmoins, la situation sur le plan de la sécurité demeure peu satisfaisante et la nécessité de faire preuve d'un maximum de prudence continuera de gêner les efforts déployés par l'UNRWA pour assurer une supervision adéquate de ses activités. Quoi qu'il en soit, l'Office reste disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour alléger les souffrances des réfugiés de Palestine et faciliter les efforts des autres organismes des Nations Unies pour venir en aide aux autres groupes de population dans le pays.

B. Les territoires occupés

28. Le soulèvement palestinien dans les territoires de la Rive occidentale et de la bande de Gaza occupés par Israël, et son impact sur les activités de l'UNRWA ont largement contribué à aggraver les difficultés de l'Office durant la deuxième moitié de l'année considérée. Dans les rapports qu'il a soumis lors des quarante et unième 1/ et quarante-deuxième 2/ sessions de l'Assemblée générale, le Commissaire général a attiré l'attention sur les conditions de vie difficiles des réfugiés, plus particulièrement dans la bande de Gaza, et sur les sentiments grandissants de désespoir et d'amertume qu'ils ressentent devant l'absence de toute initiative visant à résoudre les problèmes auxquels ils doivent faire face après plus de 20 ans d'occupation. Durant toute cette période, l'Office a tenté, dans les limites de ses moyens et dans la mesure permise par les circonstances, de faire tout son possible pour alléger le sort des réfugiés. C'est ainsi qu'il a construit de nouvelles écoles, des salles de classe supplémentaires et autres installations éducatives, amélioré l'infrastructure dans les camps, augmenté le nombre de ses centres de santé, enrichi ses programmes d'éducation et de formation et étendu son programme d'assistance sociale et de secours aux familles réfugiées les plus démunies. Mais, inévitablement, ces améliorations ne pouvaient pas répondre aux

véritables aspirations des réfugiés vivant dans les territoires. Les affrontements avec les autorités d'occupation, qui cherchaient à réprimer l'agitation croissante, ont fait un grand nombre de victimes et contribué à aggraver la tension.

29. Les incidents qui se sont déroulés au début de décembre 1987 ont rapidement gagné la bande de Gaza, puis la Rive occidentale, et l'Office s'est bientôt trouvé confronté à une nouvelle situation grave dans les territoires. Ce qui, à première vue, semblait n'être qu'un soulèvement spontané de la part des habitants a bientôt pris l'allure d'un vaste affrontement caractérisé par des incidents de plus en plus fréquents et variés entre les Palestiniens et les autorités d'occupation. Vers la fin de l'année, plus de 20 Palestiniens avaient été tués et des dizaines blessés dans des accrochages avec les forces de sécurité israéliennes. Six mois plus tard, près de 200 Palestiniens avaient été tués et des milliers blessés, les autorités ayant choisi de recourir à la manière forte pour réprimer le soulèvement, mieux connu sous son appellation arabe d'intifada, qui a été largement adoptée. Outre l'usage d'armes de combat, y compris de balles à grande vitesse, d'autres moyens anti-émeute, comme les balles de caoutchouc et les gaz lacrymogènes, ont été utilisés; par la suite, la pratique généralisée des matraquages s'est traduite par de nombreuses fractures et autres blessures graves.

30. D'autres mesures prises par les autorités d'occupation pour réprimer le soulèvement ont également eu un impact sur la vie des réfugiés et, par voie de conséquence, sur les services et autres formes d'aide fournis par l'UNRWA. La détention administrative d'un grand nombre de réfugiés soupçonnés d'avoir pris part aux manifestations, la démolition et l'apposition de scellés sur les logements occupés par les familles palestiniennes accusées d'avoir enfreint les règlements de sécurité, l'imposition de couvre-feux et autres mesures de restriction touchant la liberté de mouvement, l'expulsion de personnes considérées comme ayant joué un rôle dans l'organisation de la résistance contre l'occupation israélienne, l'imposition d'amendes et de taxes, la confiscation des cartes d'identité (sans lesquelles les habitants des territoires ne peuvent ni travailler ni même se déplacer), la fermeture des écoles, l'interruption des services de distribution d'eau, d'électricité et de téléphone desservant les communautés, ainsi que certaines mesures d'ordre économique et politique, n'ont fait qu'aggraver les difficultés des habitants des territoires.

31. Au début de janvier, il était déjà clair que le soulèvement n'était pas près de se terminer rapidement et que les réfugiés vivant dans les territoires occupés continueraient de demander à l'Office d'accroître ses services. Au cours d'une réunion organisée spécialement à l'intention des missions permanentes accréditées auprès des Nations Unies à Vienne, le Commissaire général a souligné la nécessité de développer le programme de secours et d'améliorer les conditions de vie des habitants des camps. Dans le rapport qu'il a soumis, dans le courant du mois, au Conseil de sécurité (S/19443), le Secrétaire général a signalé qu'il avait demandé au Commissaire général d'envisager le renforcement du personnel international dans les territoires afin d'améliorer l'assistance générale fournie aux réfugiés. Il a aussi indiqué qu'il avait demandé au Commissaire général de formuler des propositions en vue d'améliorer l'infrastructure dans les camps et de solliciter les fonds nécessaires à cette fin. Il a également suggéré qu'il conviendrait de permettre à l'UNRWA de dispenser, dans la mesure du possible, à titre d'urgence et comme mesure provisoire, une aide humanitaire aux non-réfugiés gravement affectés par les événements.

32. Lors d'une réunion officielle tenue à Vienne le 29 février et le 1er mars 1988, l'UNRWA a soumis aux représentants des principaux pays donateurs et des pays d'accueil un plan d'action pour faire face aux besoins. Ce plan prévoyait des dépenses de l'ordre de 65 millions de dollars et sa réalisation devait être échelonnée sur une période de trois ans, allant de 1988 à 1990. Trois groupes de travail ont examiné les questions relatives à l'expansion des programmes de secours, l'amélioration de l'infrastructure dans les camps et la création de nouvelles possibilités d'emploi par le biais de projets de développement économique. L'approche définie par l'Office a été généralement bien accueillie et les divers points de vue exprimés lors de cette réunion ont été soumis à la Commission consultative de l'UNRWA, réunie le 2 mars 1988 en session extraordinaire. Les membres de la Commission ont pris note des propositions de l'UNRWA visant à étendre et améliorer ses installations pour la prestation de services de santé, d'éducation et d'assistance sociale aux réfugiés, tout en continuant à fournir dans l'immédiat les secours d'urgence nécessaires. Ils ont apporté leur appui à la recommandation invitant l'UNRWA à solliciter les ressources lui permettant de fournir une aide accrue aux réfugiés vivant dans des logements inadéquats qu'ils désirent améliorer et à développer l'infrastructure de base dans les camps. Ils ont également invité le Commissaire général à fournir une assistance humanitaire aux non-réfugiés et à rechercher, en coordination avec d'autres organisations internationales et institutions bénévoles, les moyens de veiller au respect des droits civils et des droits de l'homme dans les territoires occupés.

33. Bien qu'aucun appel général n'ait été lancé pour l'obtention de fonds spéciaux, l'Office avait reçu, au 30 juin 1988, des promesses de contribution et des dons en espèces et en nature d'environ 32,2 millions de dollars destinés à couvrir les besoins extraordinaires dans les territoires occupés. Plus de la moitié de cette somme a été allouée aux denrées alimentaires, aux fournitures et à l'équipement médicaux, à l'hospitalisation et aux dépenses afférentes à l'expansion du programme d'assistance au bénéfice des réfugiés et des non-réfugiés. Il convient de noter que plusieurs dons en nature ont été accordés par des pays qui ne contribuaient pas auparavant à l'Office et par d'autres pays, notamment certains membres de la Ligue des Etats arabes, qui ne figurent pas parmi les donateurs réguliers. Un montant de plus de 10 millions de dollars a été également annoncé pour financer certains projets spéciaux destinés à améliorer les conditions de vie des réfugiés dans les territoires. On trouvera dans le supplément financier au présent rapport un état détaillé de toutes les contributions apportées à l'UNRWA pour faire face aux besoins extraordinaires dans les territoires occupés.

34. Les relations de l'Office avec le Gouvernement israélien sont régies par des accords internationaux, dont la correspondance Comay-Michelmoré du 14 juin 1967. Bien que la coopération à un haut niveau avec les autorités israéliennes reste normale, il n'en demeure pas moins que les récents événements ont accru les tensions sur le terrain. Les raisons de sécurité invoquées dernièrement par les autorités israéliennes ont eu pour effet de gêner les activités de l'Office et d'inhiber ses initiatives visant à alléger la misère des réfugiés. Les liaisons téléphoniques entre le siège de l'UNRWA à Vienne et son bureau régional à Gaza sont interrompues depuis le 16 mars 1988. Invoquant des raisons de santé et de sécurité, les autorités israéliennes ont refusé d'autoriser l'entrée, par le port d'Ashdod, de plusieurs dons de denrées alimentaires et de fournitures médicales et les efforts déployés par l'UNRWA pour parer aux motifs invoqués pour justifier ce refus n'ont pas été couronnés de succès. Avec le consentement des donateurs, ces fournitures ont été acheminées vers le Liban pour y être utilisées dans les programmes de secours d'urgence de l'Office.

35. Les responsables israéliens ont également indiqué que, dans les circonstances actuelles, il leur est difficile, pour des raisons budgétaires, de remplir certaines des obligations financières découlant de l'accord Comay-Michelmore. C'est ainsi qu'ils ont proposé de suspendre "provisoirement" leur engagement à assurer gratuitement l'entreposage, le dédouanement et le transport des fournitures de l'UNRWA arrivant dans les ports israéliens. L'Office comprend fort bien les difficultés des autorités mais il lui faut néanmoins présumer que le Gouvernement israélien continuera de remplir les obligations qui lui incombent à l'égard des activités de l'UNRWA dans les territoires occupés.

36. Un grand nombre de fonctionnaires locaux de l'UNRWA ont été arrêtés, détenus et libérés sans avoir été inculpés ou sans que l'Office ait été informé des motifs de leur détention. En outre, dans de nombreux cas, des fonctionnaires se sont plaints d'avoir été maltraités par les autorités durant leur détention ou dans d'autres circonstances. Par ailleurs, la pratique qui consiste à convoquer le personnel aux fins d'interrogatoire pendant les heures de travail s'est poursuivie sans relâche. Des restrictions ont été imposées aux déplacements du personnel dans l'exercice de ses fonctions. Dans certains cas, par exemple, une ambulance requise d'urgence n'a pas été autorisée à circuler et des soins médicaux urgents n'ont pas pu être dispensés. On a noté par ailleurs une recrudescence des violations des privilèges et immunités de l'Office et des cas d'utilisation abusive de ses locaux et de ses biens par les autorités israéliennes. Dans des notes verbales, l'UNRWA a exprimé sa vive préoccupation à l'égard du recours croissant des autorités militaires à l'usage de la force dans les territoires occupés. L'Office a demandé que des enquêtes soient ouvertes au sujet de plaintes spécifiques émanant de fonctionnaires et de réfugiés pour mauvais traitements, afin d'identifier et punir les coupables. Il a également protesté contre la déportation de plusieurs réfugiés palestiniens et d'un de ses fonctionnaires et demandé instamment aux autorités d'autoriser celui-ci à regagner son poste dans la bande de Gaza. A ce jour, le Gouvernement israélien ne s'est pas penché sur ces questions spécifiques et n'a pas aidé l'UNRWA à mener à bien ses activités.

37. Comme dans toutes les autres zones d'activité, les services de santé de l'UNRWA dans les territoires occupés sont davantage axés sur la médecine préventive que sur la médecine curative. Ils sont fournis par le biais d'un réseau comprenant 41 centres de santé, 6 centres de soins maternels et infantiles, 15 cliniques dentaires, 8 maternités, 13 laboratoires et 46 centres d'alimentation d'appoint. L'UNRWA subventionne également, dans les hôpitaux privés, plus de 400 lits à l'intention des réfugiés palestiniens vivant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Compte tenu de la très forte demande qui a pesé sur les services de santé par suite du soulèvement, le nombre de lits d'hôpital subventionnés par l'UNRWA s'est révélé insuffisant pour le traitement de tous les cas graves nécessitant une hospitalisation. Des fonds supplémentaires ont donc été consacrés à rembourser les réfugiés souffrant de blessures graves et invalidantes qui ont dû occuper des lits non subventionnés. D'autres réfugiés, dont l'état exigeait un traitement, même s'ils étaient couverts par le plan d'assurance maladie subventionné par le Gouvernement, se sont vu refuser l'admission dans les hôpitaux publics et ont été contraints de demander à l'UNRWA de les aider à couvrir les dépenses entraînées par un séjour dans des hôpitaux privés. Les stocks de fournitures médicales ont été souvent insuffisants ou inadéquats pour faire face aux besoins et d'importantes quantités supplémentaires de médicaments et de matériel médical ont été achetés grâce aux contributions versées par le Canada, le Danemark, l'Italie, le Koweït, la République fédérale d'Allemagne, la Communauté européenne et d'autres donateurs. C'est ainsi que l'Office s'est procuré des produits d'anesthésie locale ou de

suture, du plâtre de Paris et du matériel de physiothérapie. Il a dû également acheter des articles spéciaux comme les attelles et du matériel de soins intensifs, chirurgical et orthopédique, qu'il a mis à la disposition du personnel qualifié chargé du traitement des réfugiés dans les hôpitaux. Par ailleurs, plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales lui ont accordé des fournitures médicales.

38. Les mesures de couvre-feu et autres restrictions administratives entravant la liberté de mouvement du personnel, qui ont été imposées par les autorités, ont affecté les services d'assainissement dans les camps et empêché le personnel des services de santé et les réfugiés ayant besoin d'une attention médicale - notamment les malades chroniques dont la vie dépendait de certains traitements - d'avoir accès aux installations de l'Office. Les centres de santé ont dû soigner des centaines de victimes de tous âges souffrant de blessures pouvant être classées en trois groupes principaux : blessures dues au matraquage, souvent graves et comportant de multiples contusions et fractures; blessures et décès provoqués par l'utilisation généralisée de balles de caoutchouc et de balles réelles et effets de gaz anti-émeutes. Pour faire face au nombre élevé de blessés, il a fallu prolonger les heures de travail dans les centres de santé de Gaza qui ont dû, durant les périodes critiques, fonctionner 24 heures sur 24. Les services de transport médical furent renforcés par l'achat de 13 nouveaux véhicules.

39. A Gaza, l'Office a recruté un médecin et une infirmière supplémentaires pour chaque centre de santé dans les camps. Il compte également porter à 10 le nombre supplémentaire de médecins dans les centres de santé situés dans les camps de la Rive occidentale soumis à de fréquents couvre-feux. Des dispositions ont été prises avec l'UNICEF pour recruter des physiothérapeutes devant travailler pendant un an dans les centres de santé de la bande de Gaza pour aider à la réhabilitation d'un grand nombre de blessés nécessitant un traitement post-hospitalier. L'UNICEF a fourni également à Gaza l'équipement nécessaire ainsi que les services d'un spécialiste en physiothérapie devant assurer pendant six mois l'orientation technique et la formation en cours d'emploi du personnel de l'UNRWA. En outre, il est urgent de mettre en place, sur la Rive occidentale, des services de physiothérapie à l'intention des réfugiés qui souffrent de blessures graves, en nombre croissant. L'UNRWA examine actuellement cette question avec diverses ONG qui souhaitent participer à cet effort.

40. Certains réfugiés et non-réfugiés auraient été réticents à se faire soigner dans des institutions médicales, publiques notamment, craignant d'être accusés d'avoir participé à des activités illégales, avec les conséquences qui en résulteraient pour eux-mêmes et pour leur famille. Le tableau ci-après indique le nombre de victimes nécessitant un traitement médical dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale, ventilé par camp, lieu et nature des blessures. Ces renseignements recueillis principalement dans les centres de santé de l'UNRWA et dans les hôpitaux privés, sans prétendre être exhaustifs, illustrent l'ampleur du problème. On ne dispose pas de statistiques complètes concernant les cas soignés dans les hôpitaux publics, notamment sur la Rive occidentale où la densité de population est beaucoup moins élevée que dans la bande de Gaza.

Nombre de victimes dans les territoires occupés a/
au 30 juin 1988

A. Bande de Gaza

<u>Camp</u>	<u>Balles réelles</u>	<u>Matraquages</u>	<u>Balles de caoutchouc</u>	<u>Gaz lacrymogènes</u>	<u>Chiffre global</u>	<u>Habitants/ statut non connu</u>	<u>Réfugiés immatriculés</u>	<u>Total</u>	
Jabaliya	104	1334	234	729	2401	49	2352		
Camp de la Plage	21	368	53	586	1028	33	995		
Ville de Gaza	34	376	49	81	540	228	312		
Beit Hanoun	5	123	3	2	133	111	22		
Boureij	31	290	22	25	368	141	227		
Nouseirat	85	168	11	28	292	150	142		
Deir el-Balah	15	128	15	35	193	105	88		
Maghazi	26	75	19	42	162	44	118		
Khan Younis	95	221	21	58	395	91	304		
Rafah	28	102	47	42	219	29	190		
Total partiel	444	3185	474	1628	5731	981	4750		
Décès	50	4	-	7	61	15	46		
Total des victimes	494	3189	474	1635	5792	996	4796		

B. Rive occidentale

<u>Lieu</u>	<u>Balles réelles</u>	<u>Matraquages</u>	<u>Balles de caoutchouc</u>	<u>Gaz lacrymogènes</u>	<u>Chiffre global</u>	<u>Habitants/ statut non connu</u>	<u>Réfugiés immatriculés</u>	<u>Total</u>	
Lieu non spécifié	148	364	71	66	649	339	310		
Hébron	29	121	121	98	369	12	357		
Jéricho	-	-	-	-	-	-	-		
Jérusalem	40	288	52	37	417	33	384		
Naplouse	179	407	118	99	803	327	476		
Total partiel	396	1180	362	300	2238	711	1527		
Décès	140	1	-	9	150	122	28		
Total des victimes	536	1181	362	309	2388	833	1555		

a/ Ce tableau a été établi compte tenu des informations dont disposait l'UNRWA et ne contient pas une liste exhaustive de toutes les victimes. Toutefois, on pense que le nombre de décès indiqués est correct.

41. L'UNRWA a étendu ses programmes d'alimentation d'appoint aux enfants, aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux nourrissons. Le programme de distribution de repas de midi, dont bénéficiaient les jeunes réfugiés immatriculés âgés de 1 à 6 ans, a été étendu à tous les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans et même au-delà, sur recommandation médicale. Le programme de distribution de lait en poudre a été étendu à tous les enfants de moins de 3 ans, y compris ceux qui ne sont pas immatriculés. Le programme de distribution de rations sèches a été étendu à toutes les femmes enceintes et mères allaitantes, qu'elles y aient ou non droit, y compris, à titre provisoire, certaines qui n'étaient pas immatriculées auparavant comme réfugiées.

42. L'un des principaux effets du soulèvement sur le programme d'éducation de l'UNRWA a été la perte substantielle de périodes d'enseignement dans les écoles et les centres de formation. Par suite de la fermeture obligatoire de tous les établissements scolaires sur la Rive occidentale, du 4 février jusqu'à la fin du mois de mai, et autres interruptions, les élèves des écoles primaires élémentaires et supérieures ont perdu environ 40 % de leurs heures de cours. Les autorités ont permis aux écoles primaires élémentaires de rouvrir leurs portes le 23 mai et aux écoles primaires supérieures le 29 mai. La plupart des établissements reprisent immédiatement leur activité avec un taux de fréquentation très élevé. Bien que l'administration civile ait déclaré, au début, que l'année scolaire serait prolongée jusqu'au 18 août, ce qui aurait permis de mettre en oeuvre un cours de rattrapage de 10 semaines avec un programme d'études limité, elle a, par la suite, ordonné la fermeture de toutes les écoles - publiques, privées ou relevant de l'UNRWA - à compter du 21 juillet. L'Office compte rattraper au début de l'année 1988/89 une grande partie du programme qui n'a pu être achevé avant la fermeture des écoles.

43. Dans la bande de Gaza, il n'y a pas eu d'ordre général de fermeture d'écoles, mais un certain nombre d'établissements ont été fermés sous prétexte que leurs élèves étaient à l'origine de troubles. Dans l'ensemble, les écoles sont restées ouvertes tout au long de l'année et le personnel de l'UNRWA fit de son mieux pour encourager les élèves à fréquenter les cours chaque fois que les circonstances le permettaient. Les fréquentes mesures de couvre-feu et l'atmosphère générale de tension ont affecté la fréquentation des écoles et, parfois, des manifestants venus de l'extérieur ont même obligé les élèves à quitter leurs classes après seulement quelques brèves périodes d'enseignement. Il en est résulté une perte de cours d'environ 35 % dans les écoles de Gaza. Des plans ont été établis pour prolonger de deux mois l'année scolaire afin de pouvoir achever le programme d'études modifié. Toutefois, les autorités ont ordonné la fermeture des écoles à la date prévue à l'origine. A la suite de représentations faites par l'Office, elles ont accepté que les écoles restent ouvertes jusqu'à la fin de juin, soit une prolongation de deux semaines pour les écoles primaires supérieures et de quatre semaines pour les écoles primaires élémentaires. En conséquence, les élèves de troisième année du cycle primaire supérieur ont obtenu leurs diplômes en juin et tous les autres sont passés dans la classe supérieure. Lorsque les écoles ouvriront leurs portes en septembre, les premières semaines seront consacrées à achever le programme de 1987/88 avant d'entamer celui de la nouvelle année.

44. L'impact sur les centres de formation de l'UNRWA a été encore plus dévastateur. Dans les trois centres de formation de l'UNRWA sur la Rive occidentale, l'année scolaire s'est limitée à 44 jours d'études; quant au centre de Gaza, il n'a pu fonctionner qu'une cinquantaine de journées avant que l'Office ne soit contraint de suspendre les cours. Ainsi, l'année scolaire 1987/88 a été

pratiquement perdue pour les 2 100 stagiaires inscrits dans les 48 disciplines enseignées dans les quatre centres de l'Office situés dans les territoires. Par conséquent, les stagiaires qui auraient dû obtenir leurs diplômes durant l'été 1988 devront faire une année supplémentaire d'études.

45. Outre les heures de cours perdues par suite de la fermeture des écoles, les enfants de la bande de Gaza et de la Rive occidentale ont connu toutes sortes d'expériences tragiques et traumatisantes. A ce stade, il n'est pas encore possible d'évaluer les effets psychologiques de ces expériences, pas plus que l'ampleur des soins particuliers qui pourraient être requis à l'avenir.

46. Les programmes de l'UNRWA visant à venir en aide aux réfugiés les plus démunis ont été affectés par les troubles. L'Office distribue des denrées alimentaires sèches, des couvertures, des vêtements, de petites sommes d'argent et autres formes d'aide, notamment pour la réparation ou la reconstruction des logements occupés par les familles considérées comme particulièrement nécessiteuses. En 1987, leur nombre était d'environ 8 000 (35 000 personnes) dans la bande de Gaza et 5 300 (21 000 personnes) sur la Rive occidentale. Le soulèvement, l'imposition de couvre-feux et autres mesures de restriction ont retardé et parfois même empêché la distribution de vivres et autres fournitures essentielles, ainsi que l'octroi d'une aide pour la réparation des logements. Le nombre des familles considérées comme particulièrement nécessiteuses est révisé constamment au fur et à mesure que de nouvelles familles demandent à bénéficier de cette forme d'assistance, mais les vérifications nécessaires ont été rendues souvent difficiles par les circonstances actuelles.

47. Chaque fois que cela a été possible, l'Office a mis en oeuvre ses programmes ordinaires de secours et adopté des mesures supplémentaires. Dans la bande de Gaza, des sacs en plastique contenant des denrées sèches suffisantes pour l'alimentation d'une personne pendant un mois ont été distribués par l'intermédiaire des écoles et des dispositions spéciales ont été prises pour atteindre les familles n'ayant pas d'enfants scolarisés. La composition de ces rations a varié selon la disponibilité des denrées. Environ 2 750 tonnes de vivres divers, achetés ou donnés à l'UNRWA, ont été distribuées aux réfugiés immatriculés dans la bande de Gaza. En moyenne, 87 000 écoliers et 6 166 familles ont bénéficié chaque mois de ces distributions. Des jardins d'enfants privés et des organisations bénévoles ont également reçu divers produits.

48. Sur la Rive occidentale, quelque 1 840 tonnes de fournitures diverses également accordées à l'Office ou achetées par lui ont été distribuées à des réfugiés immatriculés et à des non-réfugiés. Les pénuries de kérosène et les coupures d'électricité ont gêné la préparation des aliments et l'Office a distribué quelque 36 000 litres de kérosène et plus de 200 000 pains. Des sacs contenant des denrées alimentaires ont également été distribués chaque fois que les circonstances le permettaient.

49. Outre la distribution de vivres et autres fournitures d'urgence, l'Office a accordé une aide en espèces aux familles réfugiées se trouvant dans le besoin par suite du décès, de l'infirmité ou de la détention de l'un de ses membres et à celles dont les logements et/ou les biens avaient été endommagés. Cette aide, qui n'est accordée qu'une seule fois, est fournie dans le cadre du programme d'assistance sociale de l'Office; elle a été étendue à un certain nombre de non-réfugiés, à titre provisoire et comme mesure d'urgence, conformément à la recommandation du Secrétaire général figurant dans son rapport du 21 janvier 1988

au Conseil de sécurité. Au 30 juin, des dons en espèces, d'une valeur totale de 55 000 dollars, avaient été distribués à titre d'urgence à 148 familles nécessiteuses vivant dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale; sur ce chiffre, 112 étaient composées de réfugiés immatriculés, 12 de réfugiés non immatriculés et 24 de non-réfugiés ou de résidents locaux.

50. Les centres d'activités de jeunes, huit dans la bande de Gaza et 17 sur la Rive occidentale, n'ont pratiquement pas fonctionné durant la période couverte par le rapport. Un centre dans la bande de Gaza et trois autres sur la Rive occidentale ont été fermés sur ordre des autorités. Par ailleurs, la fréquentation d'autres centres sociaux, tels que les centres d'activités féminines et de formation d'adultes, a été aussi affectée.

51. L'entretien des locaux de l'UNRWA, des chemins dans les camps et autres infrastructures a été gravement affecté, tout comme l'a été la construction de nouveaux bâtiments. C'est ainsi que les travaux de construction d'une nouvelle école sur la Rive occidentale, financés par le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), n'ont pratiquement pas progressé durant la majeure partie de l'année considérée. Dans la bande de Gaza, on a noté au cours des derniers mois une hausse d'environ 30 % des coûts d'entretien et de construction, tendance qui semble devoir se poursuivre.

52. L'UNRWA a cherché à assurer aux réfugiés immatriculés un niveau plus élevé d'assistance générale et de protection. Dans la situation actuelle, la présence du personnel international de l'UNRWA a eu pour effet de rassurer et d'apporter un soutien au personnel local devant accomplir sa tâche dans des conditions très difficiles. En diverses occasions, les responsables de l'Office ont été en mesure de détendre certaines situations et d'empêcher que les réfugiés soient maltraités ou blessés ou que leurs logements soient endommagés. L'UNRWA a noté les mauvais traitements infligés aux réfugiés, la destruction de leurs biens, l'apposition de scellés et la démolition de logements, les actes d'intimidation, les expulsions et les châtiments collectifs.

53. Du personnel supplémentaire a été recruté pour accroître l'aptitude de l'UNRWA à fournir des services. Le renforcement du personnel international a été apprécié et bien accueilli par les réfugiés. Le personnel sur le terrain a été également renforcé par le détachement, à titre provisoire, de fonctionnaires internationaux relevant du siège ou d'autres bureaux de zone. Pour être mieux à même d'entreprendre des projets spécifiques dans les territoires occupés, l'UNRWA a créé une équipe spéciale chargée de superviser la préparation de projets détaillés visant à améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés et de veiller, une fois qu'ils sont financés, à les mettre en exécution aussi rapidement que le permettent les circonstances.

C. Services d'éducation

54. Le programme d'éducation de l'UNRWA vise à assurer aux réfugiés de Palestine, conformément à leurs besoins éducationnels, à leur identité et à leur héritage culturel, neuf années d'enseignement général, une formation professionnelle et technique, une formation pédagogique en cours d'emploi et, dans certains cas, une formation supérieure. Les programmes suivis dans les cinq zones d'activité sont conformes aux programmes prescrits par les pays d'accueil au Liban, en Jordanie, dans la République arabe syrienne et, dans le cas de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, respectivement par les Gouvernements jordanien et égyptien.

1. Enseignement général

55. Au cours de l'année scolaire 1987/88, l'Office a assuré la scolarisation de quelque 350 000 enfants réfugiés de Palestine dans 633 écoles, l'enseignement général comprenant les six années du cycle primaire élémentaire et les trois premières années du cycle secondaire. Dans la République arabe syrienne et en Jordanie, les écoles ont fonctionné normalement tout au long de l'année. Au Liban, certaines écoles qui, à cause des troubles, n'ont pas pu achever l'année scolaire 1986/87, ont continué à fonctionner durant les vacances d'été avec un programme scolaire réduit qu'elles ont toutes achevé le 3 août 1987. A la fin de juin 1988, sur l'ensemble des 83 écoles de l'Office au Liban, 75 étaient ouvertes et fonctionnaient plus ou moins normalement.
56. Au Liban, sur des effectifs scolaires estimés à près de 33 500, plus de 31 000 élèves ont fréquenté les 75 écoles de l'UNRWA qui étaient ouvertes en mars 1988. Aucune information précise n'est disponible concernant les quelque 2 400 élèves des écoles demeurées fermées, mais certains d'entre eux se seraient inscrits dans les établissements scolaires d'autres localités, d'autres, dans des écoles privées ou publiques et d'autres encore auraient quitté le pays avec leurs familles pour se rendre dans d'autres pays arabes (pour plus de détails sur le programme scolaire de l'UNRWA au Liban, voir par. 24 à 26).
57. Dans les territoires occupés, le premier trimestre de l'année scolaire a été marqué par de nombreuses perturbations, localisées et de courte durée, à l'occasion de la commémoration d'importants événements historiques se rapportant au conflit israélo-arabe ou d'incidents locaux. Avec la montée de la tension qui a accompagné la généralisation du soulèvement, l'administration civile israélienne a ordonné, au cours de la troisième semaine de décembre, la fermeture de toutes les écoles de la Rive occidentale du 21 au 26 décembre. Toutefois, à cause des examens semestriels prévus pour la première semaine de janvier 1988, qui ont été suivis par les vacances semestrielles s'étendant jusqu'à la fin du mois, l'impact du soulèvement n'a été pleinement ressenti que le 4 février 1988, lorsque toutes les écoles ont été fermées sur ordre des autorités pour une période indéterminée. Cet ordre a été prorogé par la suite régulièrement tous les mois jusqu'au 23 mai 1988, date à laquelle les écoles primaires élémentaires ont été autorisées à rouvrir leurs portes à compter du 29 mai. Cette réouverture a été marquée par un taux de fréquentation très élevé.
58. Dans la bande de Gaza, la situation s'est présentée différemment du fait qu'il n'y a pas eu d'ordre général de fermeture d'écoles à la suite du soulèvement. Toutefois, un certain nombre d'écoles ont été fermées sous prétexte que leurs élèves étaient à l'origine des troubles. Les écoles ont été également affectées par les fréquentes mesures de couvre-feu et, dans certains cas, des manifestants venus de l'extérieur ont obligé les élèves à quitter les salles de classe après seulement quelques brèves périodes de cours. Dans l'ensemble, bien que la majorité des écoles de la bande de Gaza soient restées ouvertes la plupart du temps, les élèves ont perdu au moins 35 % des heures de cours prévues. (Voir par. 42 à 45 pour plus de détails concernant l'impact du soulèvement sur le programme d'éducation de l'UNRWA sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.)
59. Dans son plan à moyen terme pour la période 1988-1990, l'UNRWA a défini ses besoins prioritaires en matière de construction scolaire, notamment le remplacement des locaux inadéquats qu'il possède ou qu'il loue, l'amélioration des installations scolaires existantes et la construction de nouvelles salles de classe pour éviter

le recours à l'utilisation des locaux par trois groupes successifs d'élèves. D'une façon générale, les travaux réalisés ont été financés à partir de dons alloués spécifiquement à cette fin qui sont venus s'ajouter aux contributions volontaires accordées au budget ordinaire de l'Office. Lorsque de nouvelles écoles sont construites pour remplacer des locaux loués, cela se traduit généralement par des économies, en termes de loyers et de salaires, puisque les salles de classe de type standard exigent un personnel enseignant plus réduit. En outre, les nouveaux locaux scolaires assurent aux élèves un meilleur environnement éducationnel et permettent à l'Office de disposer d'installations d'un standing analogue à celui des pays d'accueil.

60. Durant l'année considérée, le programme de constructions scolaires de l'UNRWA a continué de progresser. C'est ainsi qu'une nouvelle école primaire élémentaire et supérieure a été construite au quartier Rukn-al-Din à Damas grâce à un don du Gouvernement néerlandais. Elle pourra accueillir 1 300 garçons et filles, remplaçant ainsi trois locaux scolaires loués qui comprenaient 21 salles de classe tout à fait inadéquates. A Roumaneh, sur la Rive occidentale, une nouvelle école a été construite, financée par AGFUND qui compte en construire deux autres sur ce territoire, dès que la situation le permettra. Dans la République arabe syrienne, en Jordanie et sur la Rive occidentale, cinq nouvelles écoles sont en cours de construction grâce à des fonds spéciaux accordés par le Japon, l'Australie et l'Office. Durant l'année considérée, 27 nouvelles salles de classe au total ont été achevées ou sont en voie de construction.

61. Dans le but de résoudre le problème du surpeuplement des salles de classe dans les écoles de l'UNRWA, le nombre de classes comptant plus de 50 élèves a été ramené de 327 à 107 durant l'année scolaire 1987/88. Dans le plan à moyen terme établi pour la période allant jusqu'en 1990, on prévoit une nouvelle réduction du nombre d'élèves par salle de classe qui ne devra pas dépasser 48, à condition que les fonds nécessaires soient disponibles.

2. Programmes de formation

62. Les programmes de formation de l'Office comprennent l'enseignement pédagogique et supérieur, ainsi que l'enseignement professionnel et technique. Ils ont assuré la formation de 4 754 stagiaires dans huit centres situés dans l'ensemble de la zone d'activité (voir annexe I, tableau 6).

63. Durant la période considérée, l'Office a continué d'assurer une formation pédagogique avant et pendant l'emploi. Quelque 850 stagiaires ont bénéficié d'une formation avant l'emploi dans trois centres, un en Jordanie et deux à Ramallah, sur la Rive occidentale, tandis que les centres de recherche pédagogique situés dans les cinq zones d'activité de l'Office ont offert toute une gamme de cours de formation en cours d'emploi. En outre, l'Unesco a accordé cinq bourses de formation de courte durée en Egypte et au Royaume-Uni à des cadres supérieurs de l'enseignement de l'UNRWA. Cette organisation a fourni également l'équipement technique nécessaire à la formation pédagogique en cours d'emploi. En 1987/88, 397 bourses universitaires au total ont été accordées à des réfugiés doués pour leur permettre de poursuivre leurs études (voir annexe I, tableau 7).

64. Dans le cadre de son mandat qui lui enjoint de fournir une éducation aux réfugiés de Palestine, l'UNRWA met principalement l'accent sur les cours de formation professionnelle et technique. Ces cours visent essentiellement à donner au plus grand nombre possible de jeunes réfugiés l'occasion d'acquérir des

aptitudes professionnelles recherchées sur le marché local du travail ou ailleurs dans le Proche-Orient, qui améliorent leurs chances de trouver un emploi; ils peuvent ainsi venir en aide à leurs familles une fois qu'ils ont trouvé en emploi et contribuer au développement économique de la région.

65. L'Office veille constamment à ce que les cours donnés dans ses centres de formation répondent aux besoins de la région et rendent par conséquent les stagiaires aptes à trouver de l'emploi. Se fondant sur une étude du marché effectuée dans les principaux pays employeurs, l'UNRWA prévoit que le développement de son programme de formation professionnelle et technique portera principalement sur la mise en oeuvre de nouveaux cours de formation de niveau supérieur ou semi-professionnel. Ces nouveaux cours permettront de contrebalancer les récentes réductions effectuées dans le domaine de la formation pédagogique et de remplacer certains cours de formation professionnelle en voie d'élimination par suite de la baisse de la demande de diplômés dans ces disciplines.

66. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'expansion de la formation professionnelle des femmes dans les centres de l'UNRWA. A l'heure actuelle, en dehors de la formation pédagogique où plus de la moitié des stagiaires sont des femmes, la proportion hommes/femmes dans les autres domaines de formation est de l'ordre de 5 à 1. L'Office est désireux de réduire cette forte disparité aussi rapidement que possible en encourageant les femmes à s'inscrire aux cours existants et en créant de nouveaux cours susceptibles de les intéresser davantage. Il compte, par conséquent, créer durant les trois prochaines années des cours qui répondent aux objectifs mentionnés ci-dessus - notamment des cours entièrement nouveaux dans les domaines des soins infirmiers et de l'informatique - et introduire dans les centres qui ne les possédaient pas auparavant des cours de gestion commerciale et de secrétariat, de physiothérapie, d'électronique industrielle, d'électricité-auto, de préparateur en pharmacie et d'aide-dentiste.

67. Dans la République arabe syrienne et en Jordanie, les centres de formation de l'UNRWA ont fonctionné normalement tout au long de l'année. Au Liban, le centre de formation de Sibline, fermé pendant quatre ans, a rouvert ses portes en septembre 1987, avec 386 stagiaires, dont 352 en première année et 34 en deuxième année. Les élèves de deuxième année avaient suivi l'année précédente des cours dans une école de Saida.

68. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, l'activité des quatre centres de formation a été gravement affectée par les événements, comme l'a été celle des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures. Au cours des trois premiers mois de l'année scolaire 1987/88, qui avait commencé en septembre 1987, les centres n'ont connu que des interruptions mineures. Mais depuis l'éclatement du soulèvement, au début de décembre, l'activité de formation était suspendue. Le 22 décembre, sur ordre du Gouvernement israélien, les deux centres de Ramallah ont été fermés pendant un mois. En février 1988, un nouvel ordre décrétant la fermeture de tous les établissements d'enseignement de la Rive occidentale a effectivement mis fin à l'année scolaire. Quant au centre de formation de Gaza, il est fermé depuis le début de janvier 1988. (Voir aussi par. 44.)

69. A la fin de l'année scolaire 1986/87, les élèves diplômés des centres de formation de l'UNRWA en Jordanie et sur la Rive occidentale ont, une fois de plus, obtenu d'excellents résultats aux examens prescrits par le Gouvernement jordanien. Les centres d'Amman et de Wadi Seer ont eu des taux de succès de 96 et 91 %

respectivement, et sur la Rive occidentale, ce taux dans les trois centres de l'UNRWA était de 97 % . Les stagiaires qui ont achevé leurs cours de formation au Liban, à Gaza et dans la République arabe syrienne ont obtenu des résultats analogues aux examens organisés par l'Office.

70. L'Office continue de recevoir des contributions accordées spécifiquement à ses programmes de formation. Le Gouvernement danois poursuit notamment le financement des deux centres de formation de Ramallah; de son côté, le Gouvernement italien apporte son appui financier au centre de formation de Gaza et a mis à la disposition de l'Office des fonds pour couvrir les dépenses entraînées par la création de deux nouveaux cours. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne continue de contribuer partiellement au financement du centre de formation de Wadi Seer. Pour sa part, le Gouvernement japonais a envoyé des experts et du matériel au centre de formation de Wadi Seer et accordé, en 1987, par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, des bourses de formation à un nouveau groupe de 15 instructeurs pour leur permettre de recevoir une formation spécialisée au Japon. La Communauté européenne a offert des fonds pour la création de deux nouveaux cours au centre de formation de Gaza.

D. Services de santé

71. Le programme de services de santé de l'UNRWA, axé principalement sur la préservation de la santé publique, assure des soins de santé primaires aux réfugiés palestiniens y ayant droit, y compris la prestation de soins médicaux (tant curatifs que préventifs), les services d'assainissement dans les camps, la nutrition et l'alimentation d'appoint aux groupes vulnérables. Son objectif principal est de dispenser des services de santé conformément aux préceptes humanitaires des Nations Unies et aux principes et concepts de base de l'OMS et du niveau des soins médicaux fournis gratuitement par les gouvernements des pays d'accueil à leurs ressortissants.

1. Soins médicaux

72. Les soins médicaux de l'UNRWA ont été dispensés par le biais d'un réseau de centres/unités de santé, cliniques de soins maternels et infantiles, cliniques spécialisées, cliniques dentaires, laboratoires, centres de rééducation, maternités et lits d'hôpital réservés dans les établissements hospitaliers privés en vertu d'accords contractuels.

73. Durant l'année se terminant au 30 juin 1988, les services médicaux de l'UNRWA ont fait l'objet d'une demande accrue, principalement à cause de la gamme plus étendue de services offerts dans les installations de l'Office et de l'incapacité des réfugiés à obtenir des soins médicaux dans d'autres établissements à des prix abordables. Durant l'année considérée, le nombre total de consultations dans les dispensaires de l'Office a augmenté de plus de 20 %, passant à près de 6 millions. La situation sur le plan de la sécurité au Liban et, depuis le début de 1988, le soulèvement dans les territoires occupés de la bande de Gaza et de la Rive occidentale ont affecté l'utilisation de certains centres de santé devenus inaccessibles ou dont l'activité a été paralysée par suite des couvre-feux et autres restrictions touchant les déplacements du personnel et des réfugiés, et la circulation des véhicules et des fournitures.

74. Conformément aux programmes d'activités envisagés dans le plan à moyen terme de l'Office pour la période 1987-1989, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine des services de santé, notamment la création de nouveaux postes dans les services médicaux, dentaires, infirmiers et de soutien, ainsi que la mise en place de nouvelles installations permettant d'améliorer les services au niveau des soins de santé primaires. Quinze nouvelles unités dentaires ont été construites grâce à des fonds provenant du budget de l'UNRWA ou de dons généreusement offerts par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers. Six d'entre elles, dont une mobile, se trouvent en Jordanie, cinq sur la Rive occidentale, deux à Gaza et deux au Liban. Des équipes dentaires ont été créées pour desservir ces unités et de nouveaux postes de spécialiste en hygiène buccale ont été établis pour renforcer le programme préventif dans ce domaine. Quatre nouveaux laboratoires cliniques ont été ouverts, dont deux sur la Rive occidentale, un au Liban et un dans la République arabe syrienne.

75. Du nouveau matériel spécialisé pour faciliter le diagnostic et le traitement a été mis en place dans un certain nombre de centres de santé de l'Office, notamment un appareil de radiographie sur la Rive occidentale et du matériel spécialisé dans deux cliniques ophtalmologiques et une clinique pour le traitement des maladies respiratoires à Gaza. De nouvelles installations pour les soins oto-rhino-laryngologiques, cardiologiques, ophtalmologiques et dermatologiques ont été créées dans les centres de santé d'Amman et de Baqa'a, en Jordanie. En outre, l'UNRWA a continué d'améliorer la qualité de ses équipements dans ses dispensaires, pharmacies et laboratoires. Ces améliorations ont été financées en partie à partir du budget de l'UNRWA et en partie grâce aux généreuses contributions offertes par le Fonds de l'OPEP, l'UNICEF, le Canada, Soka Gakkai (Japon) et le Conseil des Eglises du Proche-Orient.

76. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en oeuvre et le financement des travaux de construction et d'agrandissement des centres de santé. En Jordanie, la construction de nouveaux centres de santé dans les camps de Baqa'a et de Marka, financée par le Gouvernement canadien, a été achevée respectivement en août 1987 et avril 1988. La construction d'un nouveau centre de santé dans le camp de Jarash, financée par le Conseil danois pour les réfugiés, a été entreprise et doit être achevée en avril 1989. Par ailleurs, AGFUND a accepté de couvrir les frais de construction et d'équipement de deux unités de soins maternels et infantiles dans les camps de Baqa'a et de Marka. Le Gouvernement canadien a également accepté de financer la création d'une unité analogue dans le nouveau camp d'Amman et de couvrir les frais de rénovation et d'équipement de locaux destinés à servir de centre d'éducation sanitaire à Amman. Sur la Rive occidentale, les travaux d'agrandissement du centre de santé du camp d'Askar, visant à faciliter la tâche du centre de soins maternels et infantiles et de la clinique pour le traitement du diabète, ont été achevés. Un projet prévoyant la construction d'une nouvelle aile chirurgicale à l'hôpital de l'UNRWA à Qalquilia et d'un nouveau complexe devant abriter une clinique dentaire, un service de radiologie et un laboratoire, au centre de santé d'Ama'ri, n'a pas pu être réalisé en raison de la situation dans les territoires occupés. Entre-temps, le Comité populaire suprême (Libye) a accepté de financer la construction et l'équipement d'un nouveau centre de santé à Deir Ammar et les travaux d'agrandissement des centres de santé de Balata, Hébron et Fara'a. Le Gouvernement finlandais s'est engagé à financer la construction d'un nouveau centre de santé dans la ville de Gaza pour remplacer les vieux locaux loués que l'UNRWA est contraint de quitter. Le Fonds suédois de secours à l'enfance, Rädde Barnen, a accepté de financer la construction de trois unités secondaires de soins maternels et infantiles et de trois unités

d'alimentation d'appoint. Dans la République arabe syrienne, des projets sont en cours pour la construction d'un centre de santé et d'alimentation à Muzeireb, dans la région de Dera'a. Au Liban, la polyclinique de l'Office à Beyrouth a été agrandie et un nouveau centre de santé a été créé à Saida pour répondre aux demandes accrues des réfugiés déplacés vivant dans la région.

77. La hausse continue du coût des services de médecine curative dans la zone d'activité, notamment dans le domaine de l'hospitalisation, s'est répercutée sur les dépenses de l'Office. C'est ainsi, qu'au cours de la période considérée, l'Office a été contraint d'augmenter les subventions versées pour les lits d'hôpital dans les établissements hospitaliers locaux dans l'ensemble de sa zone d'activité. Il lui a fallu également accroître le nombre de lits disponibles, tant à Gaza que sur la Rive occidentale, pour faire face aux demandes accrues. A Gaza, le nombre de lits subventionnés à l'hôpital arabe Al-Ahli a été porté à 40. A Jérusalem, l'Office a subventionné à l'hôpital Augusta-Victoria quatre lits supplémentaires pour le traitement des affections oto-rhino-laryngologiques, augmentant ainsi le nombre total de lits réservés dans cet établissement au traitement des réfugiés malades, qui est passé de 100 à 104 en décembre 1987.

78. L'UNRWA a été également en mesure de fournir l'équipement médical nécessaire pour le traitement des réfugiés malades dans les hôpitaux qu'il subventionne à Gaza et sur la Rive occidentale, notamment l'Augusta-Victoria, le Maqassed et l'hôpital ophtalmologique St John à Jérusalem, celui d'al-Ittihad à Naplouse et l'hôpital arabe Al-Ahli à Gaza. Ces améliorations ont été rendues possibles grâce aux contributions généreusement offertes par la Suède, le Danemark et le Canada.

79. Les soins de médecine préventive continuent d'être une des principales composantes du programme de soins de santé primaires de l'Office. Ils portent notamment sur l'épidémiologie, la lutte contre les maladies transmissibles, la santé maternelle et infantile, la santé scolaire et l'éducation sanitaire. Par ailleurs, l'Office cherche à développer des programmes de santé spéciaux comprenant la lutte contre les maladies non transmissibles, la santé mentale et les soins dispensés aux personnes âgées.

80. La fréquence des maladies transmissibles a continué de baisser régulièrement, du fait notamment de l'impact du programme étendu de vaccination appuyé par l'UNICEF et de l'utilisation de méthodes effectives d'intervention, renforcée par l'éducation sanitaire. Aucune épidémie grave n'a été signalée durant la période considérée. Néanmoins, la recrudescence des maladies non transmissibles parmi les réfugiés représente un nouveau défi que l'Office cherche à relever et à combattre par une action planifiée. A cet égard, l'OMS a déjà offert son assistance pour élaborer des stratégies d'intervention qui seront intégrées dans le programme de soins de santé primaires.

81. La surveillance effective de l'état de santé des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes continue d'être l'une des principales réalisations du programme de soins de santé primaires de l'UNRWA. Dans les cinq zones d'activité de l'Office, le taux de mortalité infantile de 50 pour 1000 naissances vivantes, fixé par l'OMS comme objectif à réaliser par les pays en développement d'ici à l'an 2000, a déjà été atteint et même dépassé. Dans les camps de la Rive occidentale, où les statistiques relatives à la mortalité infantile ont été soigneusement établies depuis plus de deux décennies, le taux en 1987 est tombé à 24 pour 1 000 contre 64 pour 1 000 il y a dix ans. (Voir à l'annexe I les diagrammes 2 et 3 relatifs aux taux et causes de la mortalité infantile.) L'accent

est mis de plus en plus sur l'expansion de la couverture médicale des réfugiés par le biais de programmes dans le cadre desquels la médecine va au devant du malade. Grâce au concours de Rädä Barnen, une troisième équipe de santé mobile a été créée pour desservir les six unités de soins analogues à Gaza et deux nouveaux centres de santé ont été établis à Dahyrieh et Ramadin sur la Rive occidentale. L'Office prévoit de créer dans toutes ses zones d'activité de nouvelles unités de ce genre, à condition de recevoir les fonds nécessaires au financement des travaux de construction.

82. Les aspects positifs du modeste programme de planning familial, commencé par l'UNRWA à Gaza au milieu des années 60 pour informer les femmes en âge de procréer sur les avantages qu'elles peuvent retirer sur le plan de la santé d'un espacement adéquat des naissances, sont de plus en plus reconnus par les réfugiés qui ont eu la possibilité d'y participer. Actuellement, ce programme est mis en oeuvre de façon limitée dans les cliniques de l'UNRWA en Jordanie et dans la République arabe syrienne et il sera étendu à d'autres centres si des fonds sont disponibles. Dans le cadre du programme d'éducation à la santé et à la vie familiale, financé par Rädä Barnen, l'Office fournit depuis quelques années une éducation sanitaire aux jeunes écolières de troisième et dernière années du primaire supérieur à Gaza. Rädä Barnen a consenti à accroître en 1987 et 1988 les fonds qu'il accorde à ce programme pour permettre à l'Office de l'étendre à ses écoles primaires supérieures de garçons. Par ailleurs cette organisation a informé l'Office qu'elle était disposée à s'engager à financer ce programme pendant de nombreuses années encore.

83. Avec l'achèvement de l'étude du projet entrepris en coordination avec l'OMS, l'UNICEF et Rädä Barnen en vue d'évaluer les problèmes psychologiques des jeunes réfugiés dans les camps de Jabal el-Husseïn et Marka en Jordanie, l'UNRWA compte entreprendre dans ce pays un projet pilote dans le cadre duquel des soins spéciaux seront prodigués aux enfants souffrant de tels problèmes. En outre, ce projet s'efforcera de promouvoir une meilleure compréhension des besoins et des problèmes psychologiques des enfants et de mettre au point une méthode pluri-disciplinaire de traitement. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a fait savoir qu'il était disposé à financer durant l'exercice biennal 1988-1989 un nouveau programme de santé mentale qui comprendra l'envoi de spécialistes, la formation de médecins et enseignants de l'UNRWA et l'octroi de matériel et de fournitures.

84. Le personnel infirmier de l'Office a participé dans l'ensemble de la zone d'activité à la mise en oeuvre d'un projet de soins infirmiers communautaires, dans le cadre duquel des données de base sur la famille et la collectivité sont recueillies et analysées en vue d'identifier les problèmes actuels et potentiels et de cerner les situations qui risquent d'affecter la santé des réfugiés. Les problèmes sont ensuite classés par ordre de priorité et les interventions appropriées sont mises au point en collaboration avec les personnes et les collectivités concernées. Ce programme a été bien accepté par les réfugiés. Le personnel infirmier de l'UNRWA a également organisé des réunions avec un certain nombre de femmes vivant dans les camps, dans le but de gagner leur aide et leur coopération pour promouvoir l'éducation sanitaire au sein des familles vivant dans les camps et développer les activités susceptibles d'améliorer leur état de santé.

2. Assainissement du milieu

85. Les services d'assainissement du milieu dispensés par l'Office dans les camps comprennent l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées, ainsi que la lutte contre les insectes et les rongeurs vecteurs de maladies. Les conditions sanitaires dans plusieurs camps se sont améliorées graduellement grâce à la participation de la collectivité et à la coopération continue des municipalités, des conseils locaux ou de village et des gouvernements des pays d'accueil. Toutefois, beaucoup reste encore à faire, particulièrement dans les camps de la bande de Gaza.

86. L'Office a continué d'apporter son soutien financier et technique aux programmes d'auto-assistance, notamment pour la construction de conduits d'évacuation, l'installation d'égout et le pavage de chemins. Les programmes mis en oeuvre sur la Rive occidentale ont bénéficié du soutien d'AGFUND et du Fonds de l'OPEP.

87. L'Office a adopté pour politique d'assurer dans les camps le branchement de chaque logement de réfugié au système municipal d'adduction d'eau et d'égout. A cet égard, il a continué à travailler en coordination avec les gouvernements des pays d'accueil et les municipalités locales pour assurer ces branchements. En Jordanie, les services gouvernementaux chargés de l'approvisionnement en eau ont achevé la réalisation d'un programme de travaux visant à relier les camps de Talbieh, Marka, Baqa'a, Souf et Jarash aux réseaux municipaux et les réfugiés eux-mêmes procèdent au branchement de leurs logements sur ces réseaux. Les camps de Zarqa, Marka et Baqa'a ont été reliés également aux systèmes d'égout municipaux et, dans le camp d'Irbid, les travaux visant à réaliser un projet analogue sont bien avancés. Les réfugiés procèdent eux-mêmes au branchement de leurs logements et l'UNRWA continuera de fournir son aide aux familles particulièrement nécessiteuses pour entreprendre de telles améliorations grâce aux contributions généreuses de la République fédérale d'Allemagne et du Conseil des Eglises du Proche-Orient. Sur la Rive occidentale, l'autorité centrale chargée de l'approvisionnement en eau a installé un nouveau réseau d'adduction d'eau au camp d'Aqabat Jabr et les réfugiés ont commencé à y brancher leurs logements. La République fédérale d'Allemagne a également accepté de financer la construction d'un système d'égout aux camps de Dheiché et d'Ama'ri et de couvrir les frais entraînés par le branchement du camp de Dheiché sur le réseau municipal local. A Gaza, les réfugiés vivant dans le camp de la Plage ont achevé le branchement de leurs logements sur le système municipal d'adduction d'eau et les deux installations de traitement d'eau dans les camps de Deir el-Balah et de la Plage ont été mises hors de service à la suite du branchement de ces camps sur le réseau municipal. Par ailleurs, le PNUD a approuvé un important projet de construction d'égout dans la ville de Jabaliya dont bénéficierait aussi le camp de réfugiés avoisinant. Dans la République arabe syrienne, le projet d'installation d'eau courante dans les logements des réfugiés et leur branchement sur le système d'égout au camp de Qabr-el-Sitt, entrepris conjointement avec l'UNICEF, progresse de façon satisfaisante. Au Liban, deux projets séparés d'adduction d'eau ont été achevés aux camps de Wavel et de Mar Elias grâce au soutien continu du Comité d'aide bénévole nordique (NORVAC) et de l'UNICEF, respectivement.

88. L'UNRWA a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer l'enlèvement des déchets solides dans les camps grâce à des accords conclus avec les municipalités locales. En Jordanie, un accord analogue a été signé avec la municipalité de Ruseifeh pour l'enlèvement des ordures du camp de Marka et un autre accord a été conclu avec la

municipalité dont relève le camp de Dera'a, dans la République arabe syrienne. Grâce à des fonds fournis par l'Ambassade des Pays-Bas à Damas, l'Office procurera, pour le ramassage des ordures, des conteneurs adaptés au matériel utilisé par la municipalité. Lorsque des accords de ce genre ne sont pas possibles, l'UNRWA fournit des camions à benne amovible, ainsi que des conteneurs assortis, en vue de mécaniser l'enlèvement des ordures. C'est ainsi que cinq nouveaux camions et conteneurs de ce type ont été procurés, deux pour Gaza, deux pour le Liban et un pour la région de Naplouse, sur la Rive occidentale.

3. Nutrition et alimentation d'appoint

89. La phase initiale du projet pilote, mis en oeuvre dans quatre des cinq zones d'activité de l'UNRWA en vue du dépistage des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition ou sujets à risques, par exemple les bébés prématurés ou atteints de gastro-entérite, a été achevée. Des enquêtes ont été menées en vue d'établir, dans la mesure du possible, les causes sous-jacentes de malnutrition et d'adopter les mesures correctives nécessaires, notamment le traitement médical, l'alimentation d'appoint et l'éducation sanitaire des mères et des femmes enceintes. Dans chacune des quatre zones d'activité, un centre de santé a servi de modèle pour une expansion graduelle du programme visant à intégrer plus étroitement dans le programme de soins de santé primaires (préventifs et curatifs) les soins de santé et les traitements spécialisés prodigués aux enfants souffrant de malnutrition ou sujets à risques. Le programme d'alimentation d'appoint de l'UNRWA est en voie de restructuration pour s'attacher tout particulièrement aux groupes vulnérables. Après avoir achevé avec succès l'évaluation des premiers résultats de ce projet, il a été décidé de l'étendre en 1988 à quatre centres de santé dans chacune des zones d'activité, permettant ainsi au personnel des services de santé de l'UNRWA d'atteindre environ 15 % des réfugiés vivant dans les camps. Dans son nouveau plan à moyen terme, l'Office s'est fixé pour objectif d'étendre ce nouveau programme à tous ses centres de santé d'ici à 1991.

4. Formation médicale et paramédicale

90. L'Office a poursuivi ses efforts en vue de développer les qualifications professionnelles de son personnel de santé par le biais de la formation en cours d'emploi et les périodes de recyclage à l'étranger. Dans le cadre d'un programme parrainé par l'OMS, cinq médecins, deux responsables de l'assainissement et une infirmière en chef ont bénéficié de bourses d'études supérieures dans le domaine de la santé publique, des soins maternels et infantiles, de l'alimentation et de la nutrition et du génie civil en matière d'assainissement. En outre, sept infirmières de l'Office ont terminé avec succès des cours de formation sanctionnés par un diplôme en santé publique, obstétrique et gérontologie, financés par l'Australian People for Health Education and Development Association (APHEDA), le Fonds de secours à l'enfance du Royaume-uni et l'organisation britannique Help Age International. Par ailleurs, 110 stagiaires ont obtenu en 1987/88 un diplôme des centres de formation professionnelle de l'UNRWA dans le domaine paramédical. Un grand nombre d'entre eux seront employés par l'Office comme laborantins, aide-pharmaciens, spécialistes d'hygiène buccale ou de santé publique et physiothérapeutes.

E. Services de secours

91. Les services de secours de l'Office comprennent l'aide aux cas particulièrement nécessiteux, l'assistance sociale individuelle, les activités féminines, les cours de formation pour adultes, l'éducation et la formation des handicapés, la promotion de projets générateurs de revenus, l'aide aux réfugiés se trouvant dans des situations d'urgence et l'organisation d'activités préscolaires. L'Office encourage également les activités de jeunes, sans en assurer toutefois l'organisation ou l'administration.

92. Pour avoir droit à l'aide accordée par l'Office aux cas particulièrement nécessiteux, une famille doit être dans le besoin et ne compter parmi ses membres aucun adulte mâle âgé de 18 à 60 ans capable de gagner sa vie. La situation économique des familles qui demandent à bénéficier de cette aide fait l'objet d'une vérification stricte, qui est répétée tous les ans lorsqu'elles ont été admises comme bénéficiaires. Au 30 juin 1988, 31 965 familles, soit 135 375 réfugiés, étaient inscrites sur les listes des cas particulièrement nécessiteux. (Voir détails à l'annexe I, tableau 3). Environ 1,8 million de réfugiés immatriculés ont droit à bénéficier des autres services de secours.

93. Les cas particulièrement nécessiteux reçoivent des vivres, des couvertures, des vêtements, de petites sommes d'argent, des dons en espèces pour les aider à devenir économiquement indépendants, une assistance pour réparer ou reconstruire leurs abris ainsi qu'un droit préférentiel d'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique de l'UNRWA. On trouvera au tableau 4 de l'annexe I les détails concernant les denrées et les quantités distribuées aux familles relevant de cette catégorie en 1987. Durant la même année, l'Office a accordé une assistance financière directe d'une valeur de 581 548 dollars aux réfugiés particulièrement nécessiteux et aux familles ayant droit à une aide d'urgence dans ses cinq zones d'activité. Il a, en outre, aidé 826 familles à réparer ou reconstruire leurs abris pour un montant de 603 033 dollars et fourni à 47 familles des dons en espèces s'élevant à 191 097 dollars pour les aider à subvenir, partiellement ou entièrement, à leurs besoins.

94. En 1987, quelque 4 147 jeunes gens et 671 jeunes femmes ont participé à des activités sportives, culturelles et éducatives, organisées à leur intention dans 47 centres. Les centres d'activités de jeunes sont gérés et supervisés par leurs propres membres avec l'aide et le soutien de l'Office et de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens. Quant aux centres d'activités féminines, ils sont organisés et supervisés par l'Office. Les centres d'activités de jeunes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza ont été fermés et les centres d'activités féminines enregistrent un taux de fréquentation très bas depuis le début de soulèvement en décembre 1987.

95. Des cours de formation d'un an en menuiserie, couture et broderie sont organisés par l'Office à l'intention des jeunes réfugiés, possédant une formation limitée et qui, autrement, n'auraient pas pu poursuivre leurs études ou recevoir une formation. Quarante-six jeunes gens et 845 jeunes femmes ont suivi ces cours durant l'année écoulée. Ces cours de formation ont été interrompus dans les territoires occupés, mais on espère qu'ils pourront être achevés à temps pour permettre aux nouveaux cours de reprendre l'an prochain.

96. En 1987, l'Office a assuré l'éducation et la formation de 210 enfants handicapés dans des institutions spécialisées se trouvant dans sa zone d'activité. Sur ce chiffre, 106 ont été placés à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré depuis de nombreuses années par l'Office et financé principalement par la Mission pontificale pour la Palestine. L'organisation bouddhiste japonaise Rissho Kosei Kai et d'autres organisations non gouvernementales ont accordé des fonds pour l'expansion de cet institut qui joue un rôle important en assurant l'éducation et la formation des enfants aveugles dans la bande de Gaza.

97. En Jordanie, les centres s'occupant des retardés mentaux dans les camps de Souf, Jarash et Husn, gérés conjointement par l'UNRWA et OXFAM (Royaume-Uni) ou le Mennonite Central Committee (Etats-Unis) ont bénéficié de l'appui des collectivités locales. Les dépenses renouvelables sont prises en charge par OXFAM et le Mennonite Central Committee. Quant aux dépenses non renouvelables, elles sont assumées par les collectivités locales, les particuliers, les ONG internationales ou locales et les cercles diplomatiques à Amman. Par ailleurs, les collectivités locales ont apporté d'importantes contributions sous forme de matériaux et de travail bénévole. Un quatrième centre au camp de Baqa'a sera bientôt mis en service et ses frais de gestion seront financés par Diakonia (Suède).

98. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, les projets visant à aider les réfugiés à créer ou à développer de petites entreprises font des progrès mais sont gênés par la situation actuelle. Ces projets sont financés par la Coopération pour le développement, dont le siège se trouve au Royaume-Uni, qui les administre conjointement avec l'UNRWA. Des prêts sont accordés aux bénéficiaires à partir de fonds fournis par la Coopération pour le développement et administrés par les banques locales.

99. Des membres artificiels et autres appareils de prothèse ont été fournis à 653 réfugiés handicapés. Quinze personnes démunies, 46 personnes âgées et 12 orphelins ont été placés dans des institutions gérées par des organisations bénévoles, dans la plupart des cas sans participation financière de l'Office. Près de 71 tonnes de vêtements usagés ont été offertes par des organisations bénévoles et distribuées aux réfugiés démunis.

100. L'Office a continué de faire des représentations auprès des autorités israéliennes dans la bande de Gaza pour assurer des logements décentes aux familles affectées par les démolitions entreprises dans un certain nombre de camps de réfugiés en 1971 et, plus récemment en 1983, dans le camp de la Plage. Au 30 juin 1988, 14 familles touchées par les démolitions de 1971 vivaient encore dans des conditions de dénuement. Les autorités continuent d'assurer l'Office qu'une solution a été trouvée pour ces familles mais qu'elle reste encore à appliquer. Sur les 35 familles affectées par les démolitions de 1983, 13 continuent de vivre dans des logements provisoires situés sur l'emplacement ou à proximité de leurs abris démolis. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans le Rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (A/42/507).

101. En 1986, à la suite de longues négociations, les gouvernements égyptien et israélien sont parvenus à un accord concernant le règlement du problème des quelque 4 600 réfugiés qui s'étaient retrouvés du côté égyptien de la frontière internationale à Rafah, à la suite du retrait israélien du Sinaï en avril 1982. La solution prévoit le retour graduel des réfugiés dans la bande de Gaza qui s'installeront dans un projet immobilier à Tel el Sultan près de Rafah. Le

Gouvernement égyptien leur accordera une aide financière pour construire de nouveaux logements et les autorités israéliennes leur fourniront les terrains et les équipements collectifs. La première phase du plan a été mise en oeuvre durant les mois d'été de 1986, lorsque les chefs de famille ont visité, par groupe de 25, les terrains qui leur avaient été alloués à Tel el Sultan et ont enregistré leurs biens auprès des autorités israéliennes. Quant à la deuxième phase, qui prévoit la construction de nouveaux logements par les chefs de famille, sa réalisation n'est pas achevée. L'Office a pris des dispositions en vue d'étendre à ces réfugiés, après leur retour, les services d'éducation, de santé et de secours qu'il dispense dans le cadre de ses programmes ordinaires d'activité. Entre-temps, il continue de leur assurer, dans le Sinaï, des services et pourvoit notamment à l'enseignement primaire élémentaire et supérieur de quelque 1 200 enfants et aux soins de santé primaires, axés principalement sur la mère et l'enfant. Ces activités sont supervisées régulièrement par le personnel du bureau régional de Gaza qui distribue des rations alimentaires, des couvertures, des vêtements à la majorité de ces réfugiés qui sont pour la plupart sans travail et vivent dans des conditions de dénuement.

F. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

102. Durant la période considérée, le nombre de fonctionnaires de l'Office arrêtés et détenus sans être inculpés ou jugés s'est fortement accru dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Un fonctionnaire a été expulsé de la bande de Gaza au Liban. Par contre, le nombre total de fonctionnaires enlevés ou détenus au Liban a décru (voir annexe I, tableau 10). L'Office n'est toujours pas en mesure d'obtenir en temps voulu les explications adéquates sur les raisons de l'arrestation ou de la détention de ses fonctionnaires. En l'absence de tels renseignements, il ne lui est pas possible d'établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires sont en jeu, ni d'assurer que soient effectivement respectés les droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies (résolution 22 A (I) de l'Assemblée générale) et de ses règlements pertinents. Par ailleurs, le traitement infligé à plusieurs de ses fonctionnaires durant leur détention a constitué pour l'Office un sujet supplémentaire de préoccupation.

103. Sur la Rive occidentale, l'UNRWA n'a pu avoir accès qu'à quatre seulement de ses fonctionnaires détenus et, dans la bande de Gaza, à un seul fonctionnaire qui fut déporté par la suite. Les efforts déployés par l'Office en vue d'avoir accès à son personnel en détention, que ce soit dans les territoires occupés ou dans les autres zones d'activité, n'ont pas été jusqu'ici couronnés de succès.

104. L'Office a continué d'éprouver des difficultés concernant les déplacements de son personnel vers où à partir de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Certains fonctionnaires ont été empêchés de quitter les territoires alors même qu'ils étaient en possession de permis en règle et d'autres ont été, à diverses reprises, longuement retenus avant d'être autorisés à y pénétrer. Etant donné que les procédures sont sujettes à des changements qui ne sont pas annoncés au préalable, l'Office n'est pas sûr d'obtenir sans difficulté, ni retard, des autorisations concernant le déplacement en mission de son personnel. Par ailleurs, les mouvements du personnel, dans ces deux territoires, ont été affectés par les fréquentes impositions de couvre-feu.

105. L'Office a continué de soulever auprès des autorités israéliennes, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, la question de la convocation de ses fonctionnaires aux fins d'interrogatoire pendant les heures de travail et sans préavis suffisant.

2. Services et locaux de l'Office

106. Depuis le début du soulèvement sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza en décembre 1987, divers développements ont affecté les droits, privilèges et immunités de l'Office, ainsi que son aptitude à s'acquitter efficacement de ses tâches. Ces faits nouveaux et la manière dont l'Office y a réagi sont décrits dans les paragraphes 28 à 53 plus haut. A titre d'exemple, on citera les incidents suivants. Le 10 décembre 1987, les forces de défense israéliennes ont fait irruption dans le centre de formation de Kalandia, utilisant des grenades de gaz lacrymogène et des matraques. Elles se sont retirées après avoir violemment battu 12 stagiaires et laissé 13 autres sans connaissance des suites de l'inhalation de gaz lacrymogènes. Dans la bande de Gaza, elles ont occupé l'école primaire élémentaire de filles à Boureij pour vérifier les cartes d'identité et ont refusé d'évacuer les lieux avant le 23 juin 1988, malgré les protestations de l'Office. Sur la Rive occidentale, elles continuent d'occuper une partie des locaux scolaires de l'Office dans le camp d'Aqabet Jabr. L'Office a fait valoir que la violation de ses locaux ne sert qu'à accroître la tension et à miner les efforts déployés par le personnel enseignant pour maintenir la discipline. Il a par ailleurs invité à maintes reprises les autorités israéliennes à respecter ses privilèges et immunités, ainsi que ses locaux.

107. L'entrée principale du camp de Balata demeure obstruée. En outre, les entrées principales des camps de Dheiché, Kalandia, Nour Chams et Am'ari ont été fermées durant la période considérée. Six entrées secondaires ont été également obstruées dans le Nouveau et l'Ancien camp d'Askar et l'entrée secondaire du camp de Dheiché est fermée depuis la période couverte par le précédent rapport. Une barrière de six mètres de hauteur a été élevée le long de la route principale pour séparer le camp de Dheiché de la route et une autre barrière de trois mètres de haut a été installée le long de la route principale, encerclant ainsi complètement le camp de Nour Chams. La route principale d'accès au camp de Deir Ammar a été bloquée, créant de sérieuses difficultés aux véhicules de l'Office. Ces mesures qui affectent la Rive occidentale, ainsi que les couvre-feux, qui touchent à la fois ce territoire et la bande de Gaza, gênent considérablement les habitants des camps et empêchent la prestation des services de l'Office.

108. Les communications téléphoniques entre le siège de l'UNRWA à Vienne et son bureau de zone dans la bande de Gaza sont coupées depuis le 16 mars 1988. Malgré des assurances répétées, les lignes n'ont pas été rétablies.

109. Durant la période considérée, on a enregistré une augmentation du nombre d'abris de réfugiés démolis ou sur lesquels des scellés ont été apposés à titre de mesure punitive. C'est ainsi que dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont démolit cinq pièces construites par l'Office et 20 construites par des réfugiés, affectant par là 13 familles comprenant 67 personnes. Sur la Rive occidentale, les autorités ont démolit 15 pièces construites par l'Office et onze construites par les réfugiés, ce qui a affecté 42 personnes. Par suite de ces démolitions, 35 autres abris ont été endommagés, affectant environ 250 personnes. En outre, des scellés ont été apposés sur une pièce construite par l'Office et quatre par les réfugiés,

affectant 12 personnes. L'Office a protesté contre ces mesures comme étant en violation des articles 33 et 53 de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et incompatibles avec les droits juridiques et humains des réfugiés.

3. Activités de l'Office

110. L'Office n'a pas encore réussi à ouvrir un compte en dinars jordaniens dans une filiale de la banque Cairo-Amman, sur la Rive occidentale. Cette mesure est nécessaire pour des raisons pratiques. Les retards affectant constamment la délivrance par les autorités israéliennes des permis nécessaires handicapent sérieusement la capacité de l'Office à assumer ou à régler localement des obligations contractuelles.

4. Créances sur les gouvernements

111. L'Office déplore d'avoir à signaler qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les diverses réclamations présentées aux gouvernements.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 13 (A/41/13 et Corr.1).

2/ Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 13 (A/42/13).

ANNEXE I

Données statistiques*

Tableau

1. Nombre total des réfugiés immatriculés
2. Répartition des réfugiés immatriculés
3. Nombre et répartition des cas particulièrement nécessiteux
4. Denrées alimentaires distribuées en 1987 à chaque cas particulièrement nécessiteux
5. Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA
6. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA
7. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires
8. Soins médicaux
9. Contributions (en espèces et en nature) des gouvernements
10. Fonctionnaires arrêtés et détenus (1er juillet 1987-30 juin 1988).

Diagramme

1. Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, 1950-1988
2. Taux de mortalité infantile, 1962-1987
3. Principales causes de mortalité infantile
4. Courbes de fréquence de certaines maladies transmissibles
5. Evolution des recettes de l'UNRWA

* On trouvera de plus amples données statistiques sur les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes:

a) Recueil annuel de statistiques 1986-1987 du Département de l'éducation de l'UNRWA;

b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1987.

Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office, veuillez consulter les Etats financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 et le Rapport du Comité des Commissaires aux comptes, [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No. 5C (A/43/5/Add.3)].

Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés a/

(au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1988
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599	288 176
République arabe syrienne	82 194	88 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626	265 221
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	799 724	870 490
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	357 704	385 634
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	427 892	459 074
Total	914 221 b/	905 986	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 632 707	1 844 318	2 093 545	2 268 595

a/ Ces statistiques sont établies d'après des listes d'immatriculation que l'Office met constamment à jour. Toutefois, le nombre des réfugiés immatriculés se trouvant dans la zone d'activité est presque certainement inférieur à celui des personnes recensées. Les dépenses inscrites au budget de l'Office ne sont pas basées sur les listes d'immatriculation mais plutôt sur le nombre prévu des bénéficiaires des services. En 1987/1988, 354 539 réfugiés ont bénéficié des programmes d'éducation et de formation, 1,82 million ont eu droit à des soins médicaux et 135 375 personnes démunies ont reçu une assistance spéciale.

b/ Ce chiffre ne comprend pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés

(au 30 juin 1988)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps ^{a/}	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	288 176	13	148 007	140 169	48,64
République arabe syrienne	265 221	10	77 779	187 442	70,67
Jordanie	870 490	10	213 539	656 951	75,47
Rive occidentale	385 634	20	100 499	285 135	73,94
Bande de Gaza	459 074	8	253 008	206 066	44,89
Total	2 268 595	61	792 832	1 475 763	65,05

^{a/} On estime que 52 000 autres personnes, qui ne sont pas immatriculées comme réfugiés, vivent également dans les camps. Environ 37 000 d'entre elles ont été déplacées à la suite des hostilités de juin 1967.

Tableau 3

Nombre et répartition des cas particulièrement nécessaires

(au 30 juin 1988)

Zone d'activité	Nombre de familles	Nombre de personnes		Total	Pourcentage de l'ensemble des réfugiés
		Bénéficiant de rations	Ne bénéficiant pas de rations ^{a/}		
Liban	8 331	32 604	411	33 015	11,45
République arabe syrienne	3 984	12 683	1 168	13 851	5,22
Jordanie	5 702	25 282	2 210	27 492	3,16
Rive occidentale	5 477	20 280	2 132	22 412	5,81
Bande de Gaza	8 471	36 590	2 015	38 605	8,41
Total	31 965	127 439	7 936	135 375	5,97

^{a/} Y compris les nourrissons de moins d'un an, les jeunes gens accomplissant leur service militaire obligatoire, les personnes emprisonnées, les étudiants poursuivant leur éducation loin de leurs foyers, etc.

Tableau 4

Denrées alimentaires distribuées en 1987 à chaque cas particulièrement nécessiteux

(en kilogrammes)

Zone d'activité	Farine	Riz	Sucre	Huile	Conserve de boeuf ou sardines	Concentré de tomate	Burghol	Lait écrémé en poudre
Liban	120	12	12	9,25	8,16	5,28	6,00	12,00
République arabe syrienne	122	10	12	9	8,16	5,28	6,00	10,00
Jordanie	120	12	12	9	8,16	5,28	6,00	12,00
Rive occidentale	120	12	12	9	8,16	5,28	5,00	6,00
Bande de Gaza	120	12	8	9	8,16	5,28	6,00	6,00

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA a/

(octobre 1987)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires b/		Total	Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures b/		Total	Effectif total des jeunes réfugiés scolarisés
			Garçons	Filles		Garçons	Filles		
Liban	83	1 183	12 430	11 552	23 982	4 685	4 766	9 451	33 500 c/
République arabe syrienne	111	1 550	18 496	17 469	35 965	8 784	7 827	16 611	52 576
Jordanie	195	3 712	46 786	45 142	91 928	21 926	20 747	42 673	134 601
Rive occidentale	98	1 328	13 032	15 395	28 427	5 333	6 135	11 468	39 895
Bande de Gaza	146	2 545	33 221	30 539	63 763	13 206	11 847	25 053	88 816
TOTAL	633	10 318	123 968	120 097	244 065	53 934	51 322	105 256	349 380

a/ Non compris 104 017 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

b/ Y compris 54 080 enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit, dont 17 252 dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré que tous les enfants réfugiés ont droit aux services d'éducation.

c/ En octobre 1987, aucun chiffre concernant le nombre d'admissions dans les écoles n'a été reçu. Le chiffre indiqué comprend les effectifs scolaires inscrits en janvier 1988 dans les écoles ouvertes et leur nombre estimatif dans les écoles restées fermées.

Tableau 6

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA

(année scolaire 1987/1988)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total général					
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F						
A. Enseignement professionnel et technique																
1. Niveau post-préparatoire a/	312	-	510	2	-	60	528	-	336	-	124	608	-	2 294	186	2 480
2. Niveau post-secondaire b/	100	36	137	89	108	212	241	19	144	-	224	116	-	844	580	1 424
Total	412	36	645	91	108	272	769	19	480	-	348	116	608	3 138	766	3 904
B. Formation pédagogique avant l'emploi:	-	-	-	-	100	200	-	-	-	-	300	250	-	350	500	850
TOTAL GENERAL	412	36	645	91	208	472	769	19	480	-	648	366	608	3 488	1 266	4 754

a/ Cours offerts aux élèves du niveau postpréparatoire portant sur la mécanique, le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

b/ Cours offerts aux élèves du postsecondaire concernant les domaines technique, commercial, électronique et paramédical.

Tableau 7

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires

(année universitaire 1987/88)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Egypte		Autres a/		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Génie	11	1	12	2	80	9	34	5	2	-	4	-	143	17	160
Médical et paramédical	5	6	72	43	38	18	-	2	-	-	4	4	119	73	192
Lettres et sciences	7	5	-	1	2	10	6	12	1	-	-	1	16	29	45
TOTAL	23	12	84	46	120	37	40	19	3	-	8	5	278	119	397

a/ Les autres pays sont les suivants: Iraq (2 étudiants et 2 étudiantes), Turquie (4 étudiants), Yémen démocratique (1 étudiant et 2 étudiantes) et la Jamah'riya arabe libyenne (1 étudiant et 1 étudiante).

Tableau 8
Soins médicaux

(1er juillet 1967 - 30 juin 1968)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A. Soins de médecine curative						
1. Malades non hospitalisés						
Nombre de patients	214 864	154 586	305 709	131 169	152 705	959 033
Nombre de consultations :						
Traitements médicaux a/	821 722	831 905	1 303 618	767 773	1 283 491	5 967 542
Soins dentaires	29 726	46 262	89 140	42 844	45 549	253 521
2. Malades hospitalisés b/						
Lits d'hôpital disponibles	389	48	38	273	134	882
Nombre de patients admis	14 347	4 878	845	12 765	8 230	41 065
Taux annuel patients/journées d'hospitalisation pour 1 000 réfugiés	527	75	13	321	86	1 022
B. Soins de médecine préventive						
1. Soins maternels et infantiles						
Femmes enceintes (moyenne mensuelle des visites)	1 083	1 538	3 531	2 016	6 101	14 637
Enfants de moins de 3 ans (moyenne des visites) c/	9 655	16 276	36 935	21 509	37 566	121 941
2. Programme étendu de vaccination (Nombre de premières séries de vaccinations)						
Triple vaccin	5 468	6 884	14 096	6 460	15 805	48 713
Vaccin anti-poliomyélite BCG	5 369	6 901	13 883	5 660	16 223	48 036
Vaccin anti-rougeole	5 633	6 688	15 040	7 399	16 748	51 508
Vaccin anti-rougeole	6 206	7 099	13 471	6 541	16 005	49 322
3. Santé scolaire						
Nombre d'enfants examinés lors de leur admission à l'école	3 879	6 428	10 935	2 928	7 476	31 646
Nombre de vaccinations de rappel	7 453	15 759	34 828	12 636	30 265	100 941

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicales, injections, pansements et traitements ophtalmiques.

b/ Les renseignements fournis se limitent aux statistiques concernant les hôpitaux/maternités et le nombre de lits utilisés par l'Office aux termes d'accords contractuels.

c/ Les visites ont lieu chaque mois pour les enfants de 0 à 1 an, tous les deux mois pour ceux de 1 à 2 ans et tous les trois mois pour ceux de 2 à 3 ans.

Tableau 9

Contributions (en espèces et nature) des gouvernements
(1er mai 1950 - 31 décembre 1987)

(en dollars des Etats-Unis)

	1986		1987 a/
	1er mai 1950 au 31 décembre 1985		
Allemagne, République fédérale d'	75 569 166	4 850 023	5 189 916
Arabie saoudite	65 231 172	1 000 000	1 200 000
Argentine	231 000	15 000	14 100
Australie	14 249 338	1 323 774	342 935
Autriche	2 371 721	145 000	243 427
Bahamas	3 000	500	-
Bahreïn	223 867	15 000	-
Bangladesh	5 000	-	-
Barbade	4 000	1 000	1 000
Belgique	14 292 391	438 986	478 215
Bénin	2 507	-	-
Birmanie	12 546	1 000	1 000
Burkina Faso	4 007	-	-
Bolivie	5 000	-	-
Brésil	135 009	10 000	10 000
Canada	88 718 456	6 127 246	7 688 793
Chili	43 500	5 000	-
Chine	403 279	50 000	50 000
Chypre	23 623	1 983	-
Congo	4 717	-	-
Cuba	5 000	-	-
Danemark	33 040 509	4 484 975	5 206 605
Egypte	5 554 852	7 407	-

Contributions des gouvernements (suite)

	1er mai 1950 au 31 décembre 1985	1986	1987 a/
El Salvador	500	-	-
Emirats arabes unis	7 055 927	-	-
Espagne	13 429 697	1 382 271	1 448 628
Etats-Unis d'Amérique	1 209 674 243	67 000 000	70 000 000
Ethiopie	38 500	-	-
Finlande	4 887 124	1 099 374	1 702 190
France	38 013 020	1 772 707	1 737 532
Gambie	30	-	-
Gaza (autorités de)	2 710 125	-	-
Ghana	96 480	-	-
Grèce	1 078 498	60 000	65 000
Guinée	1 000	-	-
Haïti	7 000	-	-
Honduras	2 500	-	-
Inde	578 134	24 112	36 523
Indonésie	347 268	8 000	16 000
Iran (République islamique é ^o)	342 047	30 000	-
Iraq	6 957 229	-	-
Irlande	2 761 965	448 470	372 500
Islande	219 939	9 500	9 500
Israël	11 719 199	293 812	294 902
Italie	12 118 878	4 903 471	10 925 476
Jamahiriya arabe libyenne	18 924 671	-	-
Jamaïque	40 370	3 000	6 000
Japon	100 504 481	11 944 706	17 566 362
Jordanie	9 179 047	549 632	566 937
Kampuchea démocratique	7 141	-	-

Contributions des gouvernements (suite)

	1er mai 1950 au 31 décembre 1985	1986	1987 a/
Koweït	18 462 860	1 100 000	3 100 000
Liban	1 942 751	6 033	1 379
Libéria	96 500	-	-
Luxembourg	524 365	20 345	52 845
Madagascar	9 176	-	-
Malaisie	88 785	5 000	5 000
Malawi	280	-	-
Maldives	8 500	1 000	1 000
Malte	10 686	-	-
Maroc	982 909	-	-
Maurice	19 770	-	1 324
Mauritanie	543	-	-
Mexique	167 191	3 000	600
Monaco	16 762	1 708	2 517
Niger	4 920	-	-
Nigéria	128 759	-	-
Norvège	54 721 967	8 848 035	9 717 020
Nouvelle-Zélande	4 076 245	134 024	150 250
Oman	380 000	25 000	-
Pakistan	978 915	21 065	20 272
Panama	5 000	-	-
Pays-Bas	25 605 367	3 015 915	3 535 970
Philippines	64 717	2 000	2 000
Portugal	67 000	15 000	15 000
Qatar	3 470 728	100 000	-
République arabe syrienne	3 694 382	131 969	125 504
République centrafricaine	2 198	-	-

Contributions des gouvernements (suite)

	1er mai 1950 au 31 décembre 1985	1986	1987 a/
République de Corée	88 500	5 000	5 000
République démocratique populaire lao	4 687	-	-
République dominicaine	6 000	-	-
République du Cameroun	16 970	6 000	-
Roumanie	5 693	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	221 631 702	7 147 753	8 268 502
Saint-Marin	21 952	3 170	-
Saint-Siège	169 465	14 500	14 500
Sénégal	20 856	5 000	19 000
Seychelles	2 500	300	-
Sierra Leone	26 746	-	-
Singapour	23 000	-	-
Soudan	199 000	-	-
Sri Lanka	29 767	2 000	2 000
Suède	120 269 330	9 516 668	12 053 662
Suisse	43 980 512	4 987 885	5 304 992
Suriname	2 000	-	-
Swaziland	660	-	-
Thaïlande	231 523	13 532	13 881
Togo	3 069	746	624
Trinité-et-Tobago	55 153	-	-
Tunisie	167 765	9 671	9 671
Turquie	369 859	30 000	-
Uruguay	5 000	-	-
Venezuela	54 966	10 000	10 000

Contributions des gouvernements (suite)

	1er mai 1950 au 31 décembre 1985	1986	1987 ^{a/}
Viet Nam	42 000	-	-
Yémen	2 000	-	-
Yémen démocratique	750	-	-
Yougoslavie	1 008 700	-	75 000
Zaire	21 500	-	-
Zimbabwe	54 624	3 689	-
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-
Total partiel	2 245 114 409	143 191 957	167 681 054
Communauté européenne	264 749 730	31 329 784	41 129 393
Total général	2 509 864 139	174 521 741	208 810 447

a/ Les recettes effectives comprennent les contributions au programme d'urgence au Liban.

Tableau 10

Fonctionnaires arrêtés et détenus

(1er juillet 1987 - 30 juin 1988)

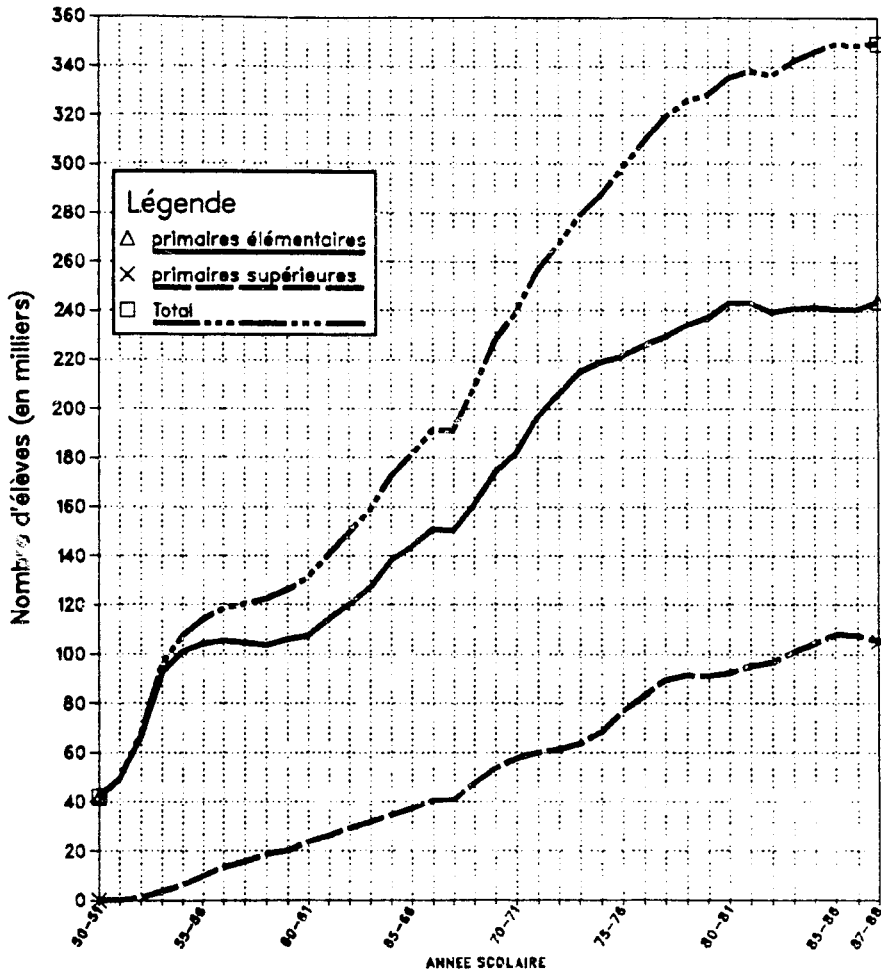
	Bande de Gaza	Rive occidentale	Jordanie	République arabe syrienne	Liban
Arrêtés ou détenus et libérés sans avoir été inculpés ou jugés	40	18	4	1	23 <u>a/</u>
Inculpés, jugés et condamnés	5	1	-	-	-
Encore détenus sans avoir été inculpés	39	18	1	-	1 <u>b/</u>
Total	84	37	5	1	24

a/ Seize enlevés par les milices et sept qui seraient détenus par les forces syriennes au Liban.

b/ Serait détenu par les forces syriennes au Liban.

Diagramme 1

Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA 1950 - 1988

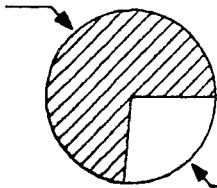


Proportion des garçons et des filles

1950-51
(42.000 élèves)

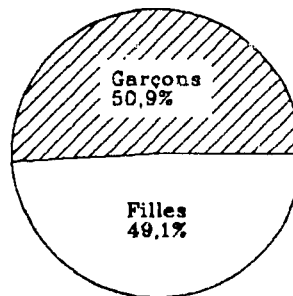
1987-88
(349.321 élèves)

Garçons
73,8%



Filles
26,4%

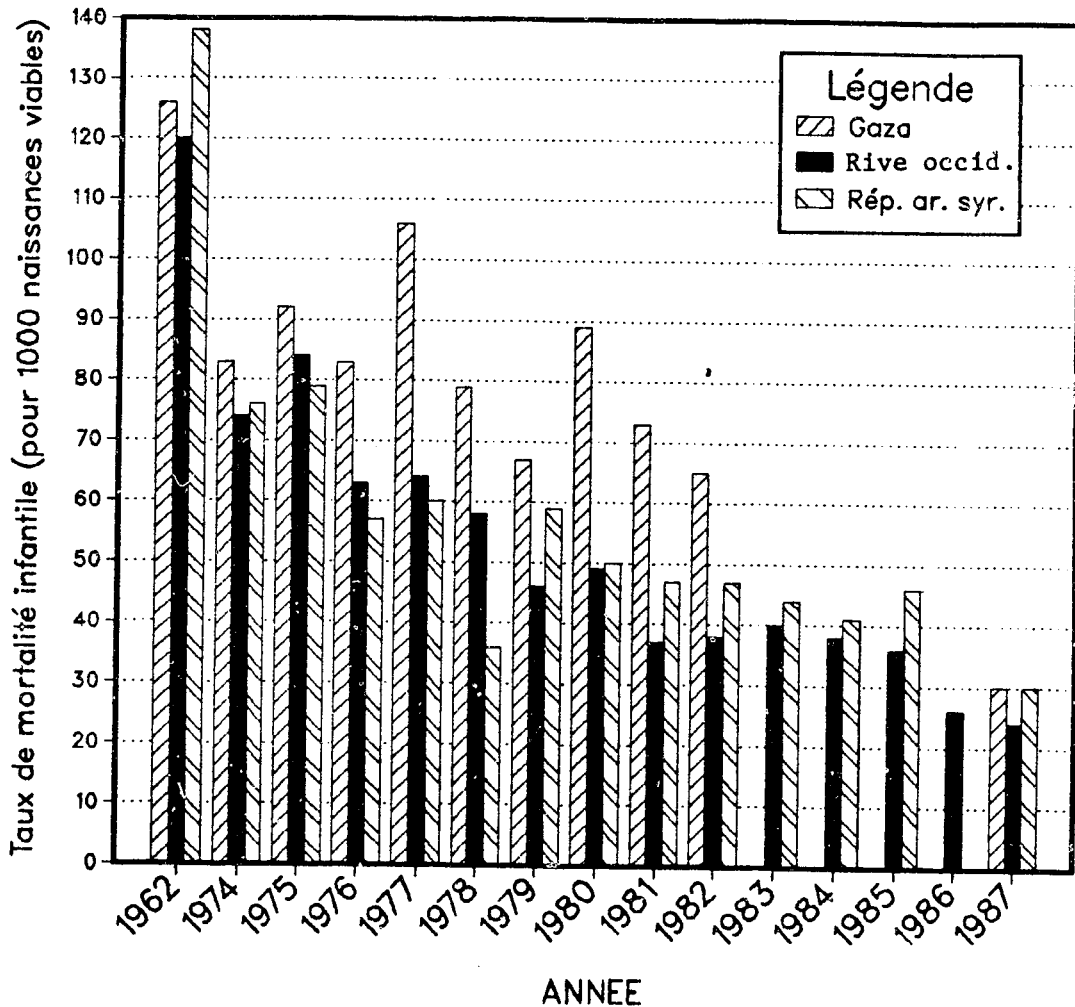
Garçons
50,9%



Filles
49,1%

Diagramme 2

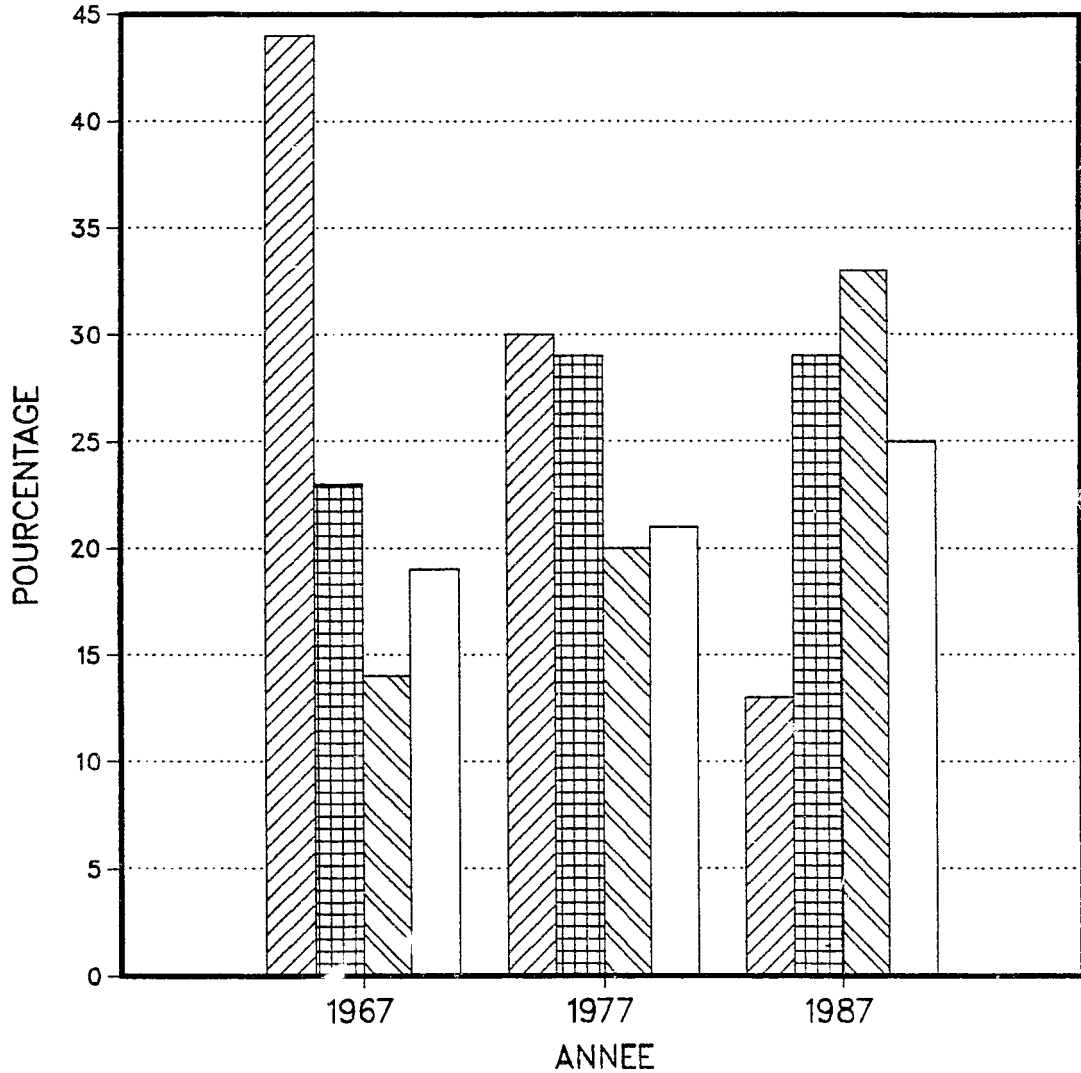
Taux de mortalité infantile dans les camps 1962 - 1987




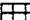


Les chiffres concernant Gaza pour les années 1983 - 1986
et pour la République arabe syrienne pour 1986
ne sont pas disponibles.

Diagramme 3

Principales causes de mortalité infantile

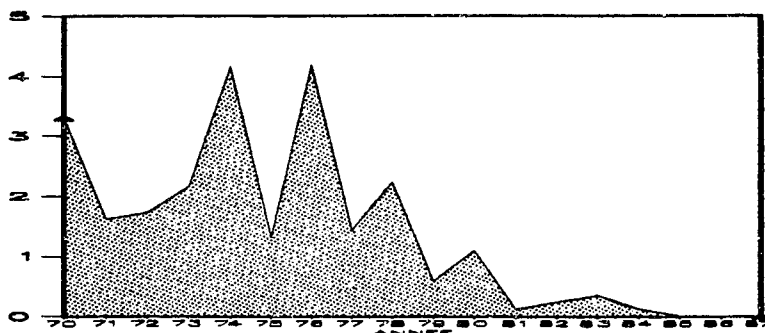


Légende

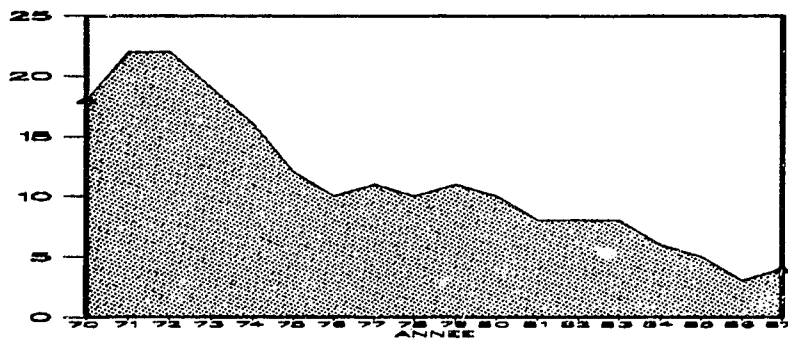
-  Gastro-entérite
-  Infections respiratoires
-  Naissance prém. ou maléf. congénitales
-  Autres causes

Courbes de fréquence de certaines
maladies transmissibles
(Taux pour 100 000 personnes ayant droit à des soins)
1970 - 1987

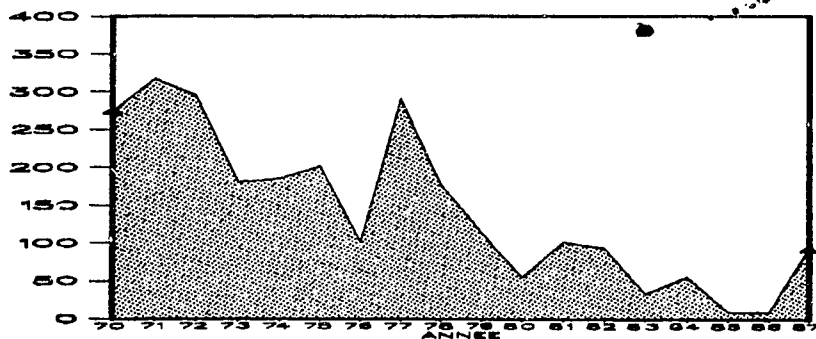
POLIOMYELITE



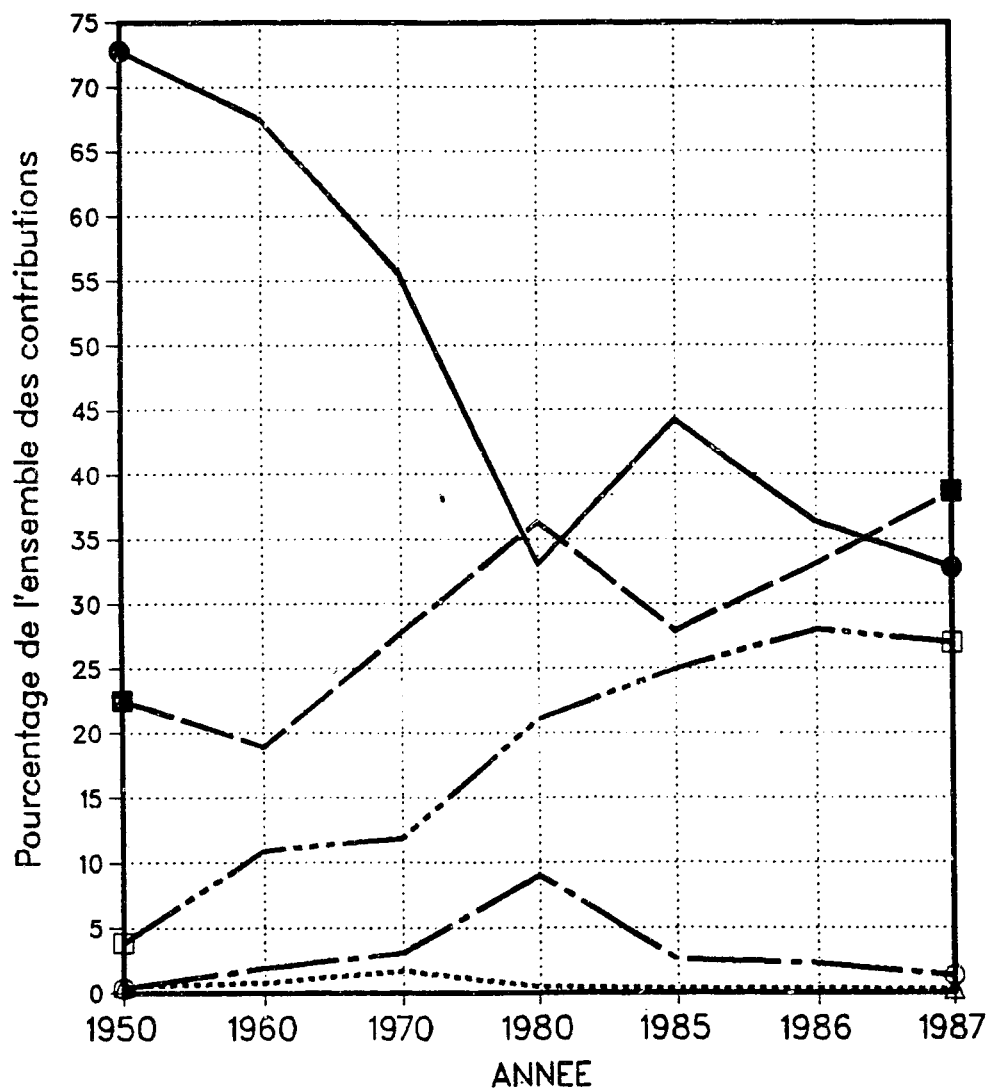
TUBERCULOSE (PULMONAIRE)



ROUGEOLE



Evolution des recettes de l'UNRWA (en espèces et en nature)



Légende

- Etats-Unis
- CE et États membres
- Autres pays de l'OCDE
- Pays arabes
- △ Autres pays

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres
organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2656 (XXV)	7 décembre 1970
212 (III)	19 novembre 1948	2672 (XXV)	8 décembre 1970
302 (IV)	8 décembre 1949	2728 (XXV)	15 décembre 1970
393 (V)	2 décembre 1950	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
513 (VI)	26 janvier 1952	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
614 (VII)	6 novembre 1952	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
720 (VIII)	27 novembre 1953	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
818 (IX)	4 décembre 1954	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
916 (X)	3 décembre 1955	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1018 (XI)	28 février 1957	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1191 (XII)	12 décembre 1957	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1456 (XIV)	9 décembre 1959	31/15 A à E	24 novembre 1976
1604 (XV)	21 avril 1961	32/90 A à F	13 décembre 1977
1725 (XVI)	20 décembre 1961	33/112 A à F	18 décembre 1978
1856 (XVII)	20 décembre 1962	34/52 A à F	23 novembre 1979
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	35/13 A à F	3 novembre 1980
2002 (XIX)	10 février 1965	36/146 A à H	16 décembre 1981
2052 (XX)	15 décembre 1965	37/120 A à K	16 décembre 1982
2154 (XXI)	17 novembre 1966	38/83 A à K	15 décembre 1983
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	39/99 A à K	14 décembre 1984
2341 (XXII)	19 décembre 1967	40/165 A à K	16 décembre 1985
2452 (XXIII)	19 décembre 1968	41/69 A à K	19 décembre 1986
2535 (XXIV)	10 décembre 1969	42/69 A à K	2 décembre 1987

2. Décision de l'Assemblée générale

<u>Décision No</u>	<u>Date d'adoption</u>
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1986 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 13 (A/41/13 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1).

1987 : Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 13 (A/42/13).

4. Etats financiers vérifiés

1986 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 5C (A/41/5/Add.3).

1987 : Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 5C, (A/42/5/Add.3).

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine
- 1986 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/555.
- 1987 : Ibid., quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/515.
6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA
- 1986 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/555.
- 1987 : Ibid., quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/633.
7. Rapports du Secrétaire général
- 1986 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 D du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/563 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 E du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/564 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 F du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/565 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)].
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 G du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/566 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].
- 1987 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 H du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/543 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)].
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 I du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/567 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 J du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/568 (Réfugiés de Palestine sur la Rive occidentale)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 K du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/457 (Université "Al Qods" à Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)].

1987 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 D du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/445 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 E du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/507 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 F du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/446 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 G du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/480 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 H du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/505 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 I du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/481 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 J du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/482 (Réfugiés de Palestine sur la Rive occidentale)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 41/69 K du 3 décembre 1986 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/42/309 (Université "Al Qods" à Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)].

1988 : Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité conformément à la résolution 605 (1987), document S/19443 du 21 janvier 1988.

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies 1948-1986, disponible auprès de la Division de l'information de l'UNRWA, une liste des rapports et autres documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies (notamment ceux publiés avant 1986).